

**Procès-verbal
de la séance du Conseil communal
du jeudi 21 juin 2018**

Le président, M. Patrick Vallat, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 59 Conseillères et Conseillers.

Il y a 10 excusés (Mmes Stella Motta Larrivé, Sara Ouerchiffani, Rosanna Vaccaro et Anita Waeber, MM. Patrick Beney, Rodolphe Chatagny, Laurent Dorand, Jean-Marc Jaquier, Larry Sarrasin, Rupert Schilböck).

3 arriveront plus tard (Mmes Florence Golaz et Alexandra Rao, M. Pascal Chollet).

3 absents (Mmes Sabine Million-Courvoisier et Béatrice Saxer Brown, M. Sébastien Bertherin).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour, y compris le rapport complet de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Patrick Messmer demandant à la ville de Gland un droit de superficie pour la construction semi-privée d'une salle de spectacle, lequel avait été transmis incomplet aux Conseiller(ère)s lors de l'envoi des documents par voie postale. Tel est bien le cas.

Dans les délais, le Bureau a reçu deux postulats et une interpellation :

- Postulat de M. Victor Braune pour l'étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi des prestations financières pour les jeunes (art. 31 et 31a LASV).

Le président demande à son auteur s'il désire développer son postulat séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Postulat de Mme Marion Wahlen intitulé « CMS (centres médicaux sociaux) et soins à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux ».

Le président demande à son auteur si elle désire développer son postulat séance tenante; celle-ci répond par l'affirmative. Le postulat sera dès lors ajouté à l'ordre du jour et joint au procès-verbal.

- Interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Comment lutter contre l'antisépisme radical ? ».

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante; celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel et ordre du jour.
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mai 2018.
3. Communications du Bureau.
4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision en un seul débat

5. Comptes de l'exercice 2017.
6. Rapport de gestion sur l'exercice 2017.

Préavis avec décision

7. **Préavis municipal n° 41** relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du pont de la Vy-Creuse.
8. **Préavis municipal n° 42** relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour la réfection des vestiaires et de la buvette du Centre sportif En Bord.

Préavis – Première lecture

9. **Préavis municipal n° 43** relatif à la demande de crédit d'investissement pour la renaturation du Lavasson.
10. **Préavis municipal n° 44** relatif à la modification du Règlement communal des sépultures et du cimetière.
11. **Préavis municipal n° 45** relatif à l'adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres.

Autres objets

12. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Patrick Messmer demandant à la ville de Gland un droit de superficie pour la construction semi-privée d'une salle de spectacle.
13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Victor Braune intitulée « Un gymnase à Gland à l'horizon 2030 ? ».
14. Nomination d'une Commission ad hoc chargée d'examiner l'avant-projet de la révision partielle des statuts du Conseil régional.
15. Postulat de M. Victor Braune pour l'étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi des prestations financières pour les jeunes (art. 31 et 31a LASV).
16. Postulat de Mme Marion Wahlen intitulé « CMS (centres médicaux sociaux) et soins à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux ».
17. Interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Comment lutter contre l'antispécisme radical ? ».

Divers

18. Nomination du Bureau du Conseil pour l'année 2018-2019 :
 - Election du(de la) président(e) (scrutin individuel secret),
 - Election du(de la) 1^{er}(ère) vice-président(e) (scrutin individuel secret),
 - Election du(de la) 2^{ème} vice-président(e) (scrutin individuel secret),
 - Election de deux scrutateur(trice)s,
 - Election de deux scrutateur(trice)s suppléant(e)s.
19. Nomination de la Commission de gestion.
20. Divers et propositions individuelles

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour modifié.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mai 2018

- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 3 mai 2018.

3. Communications du Bureau

- Le 14 mai 2018, le Bureau rencontrait la Municipalité pour la préparation de la séance du Conseil communal de ce soir.
- Suite à l'invitation du Parlement des jeunes, le président a assisté, le 4 juin 2018, à l'inauguration du « Salon de Quartier » à la Pépinière. Il permet notamment aux jeunes âgés de 18 à 25 ans de discuter et de faire des rencontres, les jeudis de 18h00 à 20h00 et les dimanches de 14h00 à 19h00.
- Le 10 juin 2018 était jour de votation fédérale. Deux objets étaient soumis au scrutin populaire et le président donne les résultats pour la commune, soit :
 - 2'218 votants sur 6'672 électeur inscrits, soit une participation de 33.24 %.
 - Initiative populaire « Pour une monnaie à l'abri des crises : émission monétaire uniquement par la Banque nationale ! (Initiative Monnaie pleine) » : objet refusé par 1'803 non contre 366 oui;
 - Loi fédérale sur les jeux d'argent : objet accepté par 1'935 oui contre 246 non.
- La traditionnelle Revue du corps des Jeunes Sapeurs-Pompiers de Gland, qui fêtera ses 25 ans de société, aura lieu le 23 juin 2018 dès 08h00, dans la cour du collège des Perrerets.
- Le 26 juin prochain, dès 18h30, aura lieu la traditionnelle sérénade offerte par la Fanfare de Gland au président du Conseil communal.
- Le 27 juin 2018, dès 19h00, se tiendra la traditionnelle soirée des Anciens présidents du Conseil communal.
- La passation des pouvoirs entre l'ancien et le nouveau Bureau aura lieu le mardi 3 juillet 2018 à 19h00.
- S'agissant du 1^{er} Août, le président remercie les Conseiller(ère)s intéressé(e)s à officier en qualité de porte-drapeau lors du cortège de la Fête nationale de bien vouloir s'annoncer auprès de la secrétaire à la fin de la présente séance.
- Le traditionnel Tir de l'Amitié aura lieu le samedi 6 octobre 2018 (*hors séance : la date de cet événement a été modifiée, lequel aura en réalité lieu le 22 septembre 2018*). Le président remercie les Conseiller(ère)s intéressé(e)s à participer à cet événement de bien vouloir s'annoncer auprès de la secrétaire à la fin de la présente séance afin qu'une ou plusieurs équipes du Conseil communal y soit représentées.
- Aujourd'hui est la fête de Saint Rodolphe. C'est également aujourd'hui que nous entrons dans l'été et que nous fêtons la musique. La citation du jour, qui est de Jules Renard, est la suivante : « *Ce n'est point parce qu'il y a une rose sur le rosier que l'oiseau s'y pose : c'est parce qu'il y a des pucerons* ». Le dicton du jour : « *Juin bien fleuri, vrai paradis* ».

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Personnel communal :

Arrivées :

- le 1^{er} mai 2018 : M. Victor Beckert, ingénieur, Service des infrastructures et de l'environnement (ci-après : SIE),
- le 1^{er} mai 2018 : M. Davide Ceresetti, ingénieur, SIE,
- le 1^{er} mai 2018 : M. Steve Maerchy, comptable, Service des finances,
- le 1^{er} mai 2018 : M. Samuel Nouet, délégué jeunesse, Service de la jeunesse,
- le 1^{er} juin 2018 : M. Gabriel Bossy, collaborateur voirie, SIE,
- le 13 juin 2018 : Mme Stella Motta Larrivé, auxiliaire patrouilleuse remplaçante, Service de la population (ci-après : SPOP),
- le 13 juin 2018 : Mme Stéphanie Röthlisberger, auxiliaire patrouilleuse remplaçante, SPOP,
- le 13 juin 2018 : Mme Katherine Vilaca Ferreira, auxiliaire patrouilleuse remplaçante, SPOP.

Départs :

- au 11 mai 2018 : M. Jolan Badel, employé de commerce, Service des finances et Office des ressources humaines,
- au 24 mai 2018 : M. John Monks, géomaticien, SIE,
- au 30 juin 2018 : Mme Christine Etienne, Cheffe de service, Administration générale,
- au 30 juin 2018 : Mme Clotilde Mack, auxiliaire pour les devoirs accompagnés, Enfance, jeunesse et cohésion sociale.

Le poste de délégué(e) à la promotion économique avait été mis au concours. Le lauréat a été choisi et le contrat est en voie de signature.

- Location des salles : la Municipalité a validé les nouveaux règlements concernant la location des salles ou autres bâtiments mis en location par la commune. Ceux-ci seront disponibles sur le site Internet www.gland.ch à partir de mi-juillet. Tous les contrats établis jusqu'à ce jour l'ont bien sûr été avec les anciennes conditions.
- Conseil régional : une séance du Conseil intercommunal du Conseil régional a eu lieu le 14 juin 2018. Les comptes 2017 ont été adoptés. Un postulat pour demander la mise sur pied d'une démarche participative régionale concernant le pôle nature de la Givrine a été renvoyé au Comité de direction (ci-après : CoDir).

S'agissant du CoDir, M. Pierre-Alain Schmidt a été nommé responsable politique de la Communication. Mme Gudrun Russig, Municipale à Signy, a été élue et un dicastère lui sera prochainement attribué.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- Cinéma Open Air : pour la 7^{ème} année, la ville de Gland organise, du 10 au 14 juillet prochain, le Cinéma Open Air dans la cour de Grand-Champ. Dès 19h00, tous les soirs, la population pourra profiter de concerts et de différents stands de nourriture. L'entrée est libre.

Dès 21h30, place au cinéma sous les étoiles. La programmation est la suivante :

- le mardi 10 juillet : « Tout le monde debout »,
- le mercredi 11 juillet : « Ocean's 8 »
- le jeudi 12 juillet : « A la dérive »
- le vendredi 13 juillet : « Jurassic World, Fallen Kingdom »
- le samedi 14 juillet : « Les Indestructibles 2 ».

Le prix des places reste inchangé, soit CHF 13.- et CHF 10.- en tarif réduit. Jusqu'au 25 juin 2018, le public peut profiter de l'offre de prévente à CHF 10.- la place.

Elle remercie les services communaux, les sociétés et associations locales, ainsi que les différents partenaires, pour leur engagement.

- Cheminement historique, Sur les terres du Baron Guiquer, du château de Prangins à la Lignière : le cheminement a actuellement démarré la phase de réalisation, avec l'implantation des socles qui recevront les panneaux ainsi que la réfection de la plateforme le long du Sentier des Toblerones. C'est la protection civile qui s'en est occupée et elle en profite pour remercier les équipes pour leur travail.

Elle a en outre le plaisir de communiquer aux Conseiller(ère)s que le Conseil régional, par le biais du FRET (fonds régional des équipements touristiques), va soutenir le projet à raison de CHF 20'000.-.

L'inauguration aura lieu les 1^{er} et 2 septembre 2018, avec une partie officielle le samedi 1^{er} septembre. Une invitation à la partie officielle a d'ores et déjà été adressée aux Conseiller(ère)s. Un parcours, prévu le dimanche 2 septembre sur les 12 km du sentier historique, sera proposé à la population et sera accompagné par des guides.

- L'été à la Falaise : il s'agit d'un nouveau concept mis en place grâce à la collaboration des différents services communaux. Il se veut léger et surtout sportif et culturel. Il aura lieu du 7 juillet au 26 août prochain. A raison d'une ou deux fois par semaine, des animations seront proposées, telles que notamment une permanence de la bibliothèque, des ateliers de dessin, de l'initiation au yoga et à l'acrobatie, histoire de satisfaire un public des plus varié. Une information, par le biais d'un flyer, sera envoyée ces prochains jours à la population.
- Association régionale pour l'action sociale du district de Nyon (ARAS) : le Conseil intercommunal de l'ARAS s'est déroulé le jeudi 14 juin à Bursins. Il s'agissait de valider les comptes 2017, qui ont présenté des résultats positifs.

Le compte n° 711, intitulé « Autorités et Administration de l'ARAS », va redistribuer CHF 0.55 par habitant aux communes.

Le compte n° 712, intitulé « Subventions régionales versées par l'ARAS », va restituer CHF 0.20 par habitant aux communes.

Le compte n° 720, intitulé « Frais de Fonctionnement des AAS (agences d'assurances sociales) », va reverser CHF 3.35 par habitant aux communes.

Ces montants seront déduits du 2^{ème} versement de la provision pour l'année 2018.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

- Sports : « La Suisse bouge » a eu lieu le samedi 26 mai 2018, au centre sportif En Bord. Cet événement a rencontré un très joli succès, aidé par le beau temps qu'il a fait. Plus de 30 activités étaient proposées sur le site grâce aux clubs et associations de la ville et de la région. Il s'agissait vraiment d'une grosse fête du sport. Lors de ce duel intercommunal, Gland affrontait la ville de Nyon. 190'733 minutes de mouvement ont été cumulées à Gland, contre 206'601 minutes à Nyon, étant précisé qu'il existe une différence de population entre ces deux villes et que Nyon organisait cet événement sur 3 jours.
- Le 17 juin 2018 a eu lieu l'Urban Plogging, avec plus de 60 participants qui ont couru en ramassant des déchets et ont eu beaucoup de plaisir. Il s'agit également d'une belle réussite, aidée aussi par le beau temps qu'il a fait. Passablement de déchets ont été récoltés, dont un cadre à vélo ramené par un jeune participant. Cet événement sera certainement à refaire à l'avenir.
- L'inauguration du nouveau terrain de football, de la buvette et des vestiaires d'En Bord aura lieu le jeudi 28 juin prochain. A cette occasion, des grillades et des boissons seront offertes à la population, qui est invitée. Il espère qu'il y aura beaucoup de monde à cet événement et que la fête sera belle.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- Etablissement primaire : à ce jour, 1'216 élèves sont annoncés pour la rentrée scolaire au primaire, soit 395 à Mauverney, 520 aux Perrerets et 301 aux Tuillières, ce qui représente un total de 62 classes.

La traditionnelle Fête du Chêne, qui réunit les classes de 1P à 6P, aura lieu le jeudi 5 juillet, dès 19h00. Le cortège partira de la gare puis les familles et le public seront reçus aux Perrerets pour la partie conviviale et le pique-nique.

Une cérémonie de promotion interne aura également lieu le 5 juillet pour les 8P qui quittent le primaire.

- Etablissement secondaire : à ce jour, ce sont 23 classes qui habiteront Grand-Champ dès la rentrée scolaire. Cela représente 468 élèves, y compris deux classes de raccordement.

Les promotions de l'établissement auront lieu le mercredi 4 juillet à 18h00, dans la salle omnisports.

- Parascolaire : au niveau de l'accueil parascolaire, la Pause-Déj a enregistré 104 inscriptions pour le repas de midi, soit une moyenne de 72 élèves par jour, répartis sur les sites de Mauverney et des Perrerets. Les structures de La Ruche, de l'Uni'Vert et de l'Entr'Act sont sur le point de finaliser les enclassements, complétés par l'Accueil en milieu familial de jour.
- Centre aéré : le Centre aéré d'été aura lieu du 9 juillet au 23 août, soit durant toutes les vacances d'été. Pour la première fois, il sera organisé à la Maison de l'Enfance des Perrerets. 99 enfants sont inscrits, ce qui représente 69 familles. La capacité d'accueil pour le Centre aéré est de 21 enfants par jour, chiffre qui est déjà atteint. Au vu du succès grandissant de cet accueil durant l'été, une réflexion est en cours pour augmenter l'offre à 25 places pour l'édition 2019.
- Clinique dentaire itinérante du district de Nyon : le Dr Geidys Cabrera a présenté sa démission au 30 juin 2018, après 8 ans passés au service des quelques 7'000 élèves présents dans le périmètre. Le comité salue son travail et son professionnalisme et lui souhaite tout le meilleur. Le recrutement pour lui trouver un(e) remplaçant(e) est actuellement en cours, pour une entrée en fonction à la rentrée.
- « Gland ça marche ! » : l'édition 2019 de « Gland ça marche ! » aura lieu le samedi 22 septembre à Mauverney. Pour rappel, cette manifestation, destinée à la population, est également l'occasion de rencontrer les nouveaux habitants de la ville de Gland, qui sont invités à cette occasion. Les visites et le programme sont en cours d'élaboration.
- 7P et 8P aux Tuillières – Synthèse de l'enquête des besoins relatifs à l'accueil des enfants scolarisés en 7P et 8P sur la pause de midi : lors de la séance du Conseil communal du 22 mars 2018, elle avait informé les Conseiller(ère)s qu'un questionnaire avait été transmis aux élèves des 7P et 8P pour connaître les besoins pour la pause de midi. Elle souhaite faire part des résultats de ce sondage, réalisé avec la précieuse participation de l'Association des parents d'élèves de Gland.

Il ressort de l'analyse des résultats une forte satisfaction quant aux dispositifs existants (Relax Corner et Restaurant scolaire), atténuée par un certain sentiment d'insécurité lié majoritairement au non-contrôle des présences au sein de ces structures encadrées par des bénévoles, dont VIVAG et la Ludothèque en particulier, et accessibles en libre adhésion, donc sans inscription.

88 questionnaires ont été reçus en retour, ce qui représente un taux de participation de 30 %. Voilà une partie des résultats :

- *Question A : lorsque votre enfant était scolarisé en 6P, ou prenait-il son repas ?*
 - o 48 % à la maison,
 - o 28 % dans une structure de garde,
 - o 24 % mixte (soit chez une maman de jour, soit à l'UAPE, soit à la Pause-Déj, soit à la maison).

- *Lorsque votre enfant était en 6P, avait-il ou aviez-vous de l'appréhension ?*
 - o Il ressort clairement des résultats que les élèves qui rentrent à la maison n'ont pas d'appréhension, tandis que celle-ci est marquée chez les enfants habitués à aller à l'UAPE ou la Pause-Déj.
- *Question B : Quels lieux fréquente votre enfant à midi depuis qu'il est 7P-8P ?*
 - o 60% fréquentent le Restaurant scolaire, dont 29 % fréquentent également le Relax Corner,
 - o 38% ne le fréquentent pas.
- 18 % des sondés estiment la pause de midi trop longue et 79 % la trouve adéquate
- *Critères pour un accueil de qualité sur le temps de midi :*
 - o La sécurité est importante pour 85 %, l'encadrement avec des activités socioculturelles est moyennement importante pour 49 %, et le contrôle des présences est très important pour 50% des sondés.
- En ce qui concerne la satisfaction de l'offre parascolaire, 56 % des sondés se disent satisfaits et 15 % se disent très satisfaits.
- Pour les enfants qui fréquentent le Relax Corner, accueil libre sans inscription, 44% se disent satisfaits de cette offre et 53 % se disent très satisfaits. L'accueil dans le Relax Corner est noté satisfaisant pour 80 % et très satisfaisant pour 9%.

Au vu des résultats de ce sondage, un auxiliaire parascolaire – idéalement un jeune majeur en insertion socio-professionnelle – sera présent à la fois au Restaurant scolaire et au Relax Corner les lundis, mardis, jeudis et vendredis, ceci dès la rentrée scolaire du 27 août 2018. Sa mission sera l'accueil des enfants et la saisie des entrées et sorties des élèves de 7P et 8P, de 11h45 à 13h45.

Elle souhaite vivement remercier et relever l'important travail quotidien réalisé par l'association VIVAG, la Ludothèque de Nyon et le CRL pour l'accueil de midi au Relax Corner, ainsi que toute l'équipe du Restaurant scolaire, emmené par Eldora et M. Christian Spahni.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- En matière d'urbanisme, la Loi sur l'aménagement du territoire et les constructions (LATC) a été révisée et le texte de loi a été publié dans la Feuille des avis officiels. Les 9 communes du périmètre compact de l'agglomération, situées entre Coppet et Rolle, dont Gland, doivent se mettre ensemble pour développer un Plan directeur intercommunal. Il s'est rendu cet après-midi, en compagnie de M. le Syndic Gérald Cretegny, à une séance à Lausanne pour avoir des informations sur la façon d'évoluer avec le Plan directeur communal et le Plan directeur d'affectation de la commune. La Municipalité va travailler cet été avec le mandataire afin de déboucher, en fin d'année, sur des solutions concernant une bonne partie du territoire communal.
- Concernant le Plan partiel d'affectation « La Combaz », les architectes sont récemment venus au SBU déposer de nombreux documents s'agissant de la 1^{ère} étape pour le dossier d'enquête des 4 bâtiments centraux, avec le bâtiment A5 qui longe la rue de la Combe. Cela est actuellement à l'étude au SBU, avec un premier dossier qui consiste à la démolition des bâtiments concernés pour faire place nette pour la construction de ces bâtiments. Selon la procédure, ces travaux devraient débuter au début de l'année prochaine.
- La deuxième étape des travaux de rénovation des enveloppes et des installations techniques (blocs D et E) du centre scolaire des Perreret, soit son agrandissement et la construction d'une nouvelle salle de gymnastique, devrait prochainement passer à l'enquête publique.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- La Fête de la musique au Marché de la gare a eu lieu hier soir. Ce fut un immense succès, avec énormément de monde et un temps estival. Une scène ouverte était mise à disposition et des personnes ont pu venir jouer de la musique.
- Selon une communication du Commandant du SDIS Gland-Serine faite lors de la réunion du CoDir, il arrive malheureusement de plus en plus souvent que, lors d'interventions d'urgence, les patrons d'entreprises ne laissent plus partir leurs employés qui font partie des pompiers. Cela est très regrettable et une information a été faite aux employeurs à ce sujet. En effet, si des pompiers professionnels devaient être engagés, cela coûtera bien entendu plus cher et il est tout fait pour éviter cela.
- Naturalisations pour le 1^{er} semestre 2018 : 40 personnes ont obtenu la nationalité suisse ordinaire, et 28 personnes ont obtenu la nationalité suisse facilitée.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- Réseau d'eau : une rupture de la canalisation se trouvant à la Grand-Rue est survenue mercredi 13 juin, vers 07h00. Trois immeubles ont subi des coupures d'eau. La situation a été rétablie le jour-même à 15h00. Les travaux de goudronnage pour remettre en état la route ont eu lieu du lundi à mercredi, ce qui a entraîné la fermeture de la route.
- Zone 30 km/h sous-gare : tout est actuellement terminé, de même que les travaux de marquage. Les aménagements provisoires situés à la rue de Malagny ont été validés par les différentes régies et des aménagements définitifs ont pu être placés.
- La signalisation provisoire a été mise en place au chemin de la Crétaux. Il rappelle qu'il s'agit d'une phase de test d'une année qui a été validée par le canton, avec des sens uniques et une zone de rencontre. Le goudronnage définitif n'a pas encore été fait dans la mesure où une étude pour la requalification du chemin de la Crétaux doit être effectuée. En effet, suite aux travaux entrepris par les CFF, les écoulements des eaux claires ont été modifiés. Par la suite, les aménagements de surface seront finalisés, en adéquation avec la nouvelle signalisation.
- Au niveau de l'avenue du Mont-Blanc, les marquages restent à faire. Ces derniers seront effectués dans le courant du mois d'août, durant les vacances scolaires, lorsqu'il y aura un peu moins de monde sur la route dans la mesure où il y aura une régulation du trafic pour finaliser ces marquages.
- Concernant le chemin des Magnenets, le pose de l'enrobée, qui va être la fin du chantier, aura lieu les 26 et 27 juin prochain. Les riverains ont tous été avisés de la fermeture de la route et des possibilités de stationnement ont été aménagées à leur attention.

PREAVIS AVEC DECISION EN UN SEUL DEBAT

5. Comptes de l'exercice 2017

- M. Guillaume Labouchère, rapporteur de la Commission des finances (ci-après : COFIN), lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter les comptes 2017 tels que présentés.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte les comptes de l'exercice 2017.

6. Rapport de gestion sur l'exercice 2017

- M. Moritz de Hadeln, rapporteur de la Commission de gestion (ci-après : COGES), rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - Après près de 10 ans de procédures, que l'accès aux rives du lac comme prévu par la loi soit enfin réglé et que la priorité soit donnée pour l'aménagement de la plage de la Falaise, comme prévu par le préavis municipal n° 98 du 29 février 2016 accepté par le Conseil communal.
 - Que le statut et les fonctions de la Commission municipale de l'Energie soient mieux définis et renforcés et que l'information du public sur les divers aspects de l'économie d'énergie soit intensifiée.
 - La Commission de gestion souhaite qu'à l'avenir elle reçoive également pour les sociétés, associations et ententes intercommunales la même qualité de réponses que celles reçues cette année des divers chefs des services de la Commune de Gland et fait noter que si elle demande l'accès à un budget ou à des comptes, c'est que ceux-ci peuvent aussi être révélateurs de détails d'une gestion.

Il lit ensuite les conclusions de la COGES recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le rapport de gestion 2017 de la Municipalité et de décharger cette dernière de son mandat pour l'exercice écoulé.

- La discussion est ouverte.
- M. Gérald Cretegy : remercie et félicite la COGES pour le gros travail réalisé. Il a des remarques concernant les rendus de la Municipalité quant aux questions qui ont été posées.

S'agissant des sociétés intercommunales, il faut savoir que ces sociétés ont la personnalité morale, qu'elles sont donc auditées par des organes spécifiques, que les associations intercommunales ont toutes également un Conseil intercommunal, qui possède sa propre Commission de gestion, laquelle fournit ensuite un rapport. Tout est une question de calendrier. En effet, dans ce cadre-là, il est clair que, très souvent, les comptes de ces sociétés ne sont pas disponibles et n'ont pas encore été validés par les organes nécessaires. La Municipalité ne peut dès lors pas les diffuser. Il ne s'agit donc pas d'un manque de respect de cette dernière – comme cela est écrit à la page n° 17 du rapport de la COGES – mais il est tout simplement impossible de fournir ces documents à ce moment-là. Tous les éléments qui concernent les rapports et les finances de ces sociétés et qui sont publiables pourront être fournis à la COGES, laquelle il le rappelle travaille jusqu'à la fin de l'année, dès qu'ils auront été reçus.

Concernant le rapport en lui-même, d'une manière générale, la Municipalité observe depuis quelques courtes années une manière de travailler qui fait que, plutôt que de travailler avec les Municipaux ou les chefs de service en direct, où l'on discute de projets bien précis et où l'on avance dans ces projets, la COGES a pris l'habitude de travailler par des questions. Cela a peut-être certains avantages, mais il tient à dire que l'exercice cette année était dans la limite de ce qui est possible pour l'Administration communale. Le fait de recevoir les premières questions puis les suivantes les unes après les autres met quand-même l'Administration communale sous pression, et il sera à l'avenir difficile à cette dernière de faire mieux de ce qui a été fait à ce jour. La Municipalité espère quand-même que le nombre de questions parte plutôt à la baisse qu'à la hausse car il est possible qu'à un moment donné l'Administration communale dise qu'il n'est plus possible d'aller dans ce sens-là. Cela n'est pas une question de manque de respect, la question du respect doit aussi être réciproque, mais une manière de travailler qui convienne aux uns et aux autres doit être trouvée pour finalement arriver à des fins qui soient correctes. Il remercie à nouveau la COGES pour son rapport.

Avec l'arrivée de Mme Florence Golaz et de M. Pascal Chollet, le nombre de Conseillers présents passe à 61.

- M. Guillaume Labouchère : a une question pour la COGES. Dans le premier vœu présenté par dite Commission, il est mentionné « „,que l'accès aux rives du lac comme prévu par la loi soit enfin réglé... ». La COGES veut-elle dire par là que la Municipalité n'applique pas la loi ?
- M. Moritz de Hadeln : explique qu'il est ici fait référence à la loi décidant que les rives des lacs sont du domaine public. La COGES n'a pas voulu le préciser outre mesure, au vu de la longue polémique qu'il y a eu sur ce sujet, mais elle estime qu'il y a là des lois qui font que les rives du lac doivent être accessibles au public.
- M. Guillaume Labouchère : encourage M. Moritz de Hadeln à bien lire la loi, mais sur ce sujet lui-même peut se référer à M. le Syndic Gérald Creteigny ou à M. le Municipal Gilles Davoine, qui pourront donner toutes les explications nécessaires.
- M. Gérald Creteigny : a l'impression que de M. Moritz de Hadeln veut rouvrir tout le dossier, parce que son affirmation est effectivement fautive. Tout d'abord, il précise que la Municipalité applique régulièrement la loi. La question des rives publiques relève de la Loi sur le cheminement et il n'est pas possible d'en avoir l'accès partout sans que cet accès ne soit réellement créé et prévu pour cela. Cela fait quasiment 25 ans que la Municipalité travaille sur la question d'avoir un cheminement qui puisse être accessible à tous. Cela a été très long, mais ce point arrivera prochainement à son terme, après les nombreux recours qui ont été déposés et les modifications qu'il a fallu apporter. La Suisse est un pays de droit, où il y a des personnes qui appliquent les droits qu'ils ont et qui font recours sur recours peut-être, mais c'est leur droit. Pour montrer aux Conseiller(ère)s que ce n'est pas qu'à Gland que la situation est comme cela, il rappelle que, lors du projet sur « La Crique » pour lequel il y avait eu un référendum populaire, la Municipalité avait eu des remarques de la part du Syndic de La Tour-de-Peilz, qui lui aussi avait promis qu'un cheminement piétonnier allait se construire à La Tour-de-Peilz. Depuis, il a eu le temps de faire son travail de syndic, de démissionner, et ce cheminement n'est toujours pas actuel. Cela démontre bien la complexité d'un tel cheminement, ce n'est pas pour dire que la Municipalité est pour ou contre ce cheminement, elle est d'ailleurs en train de travailler là-dessus et fait tout ce qu'elle peut pour l'obtenir, mais cela n'est pas simple.
- M. Moritz de Hadeln : voit que l'intervention d'avant sous-entend que la COGES fait un reproche à l'exécutif de ne pas respecter la loi. Ce n'est pas du tout ce qui est prévu par ce texte et il s'excuse s'il y a là une mauvaise formulation. La COGES sait très bien les travaux et les démarches qui ont été faits depuis longtemps, mais elle voudrait insister pour que ces démarches continuent et s'accélèrent, si cela est possible.
- M. Georges Grandjean : souhaite intervenir sur un autre point. Il relève que rapport de gestion est impressionnant de part le nombre de renseignements qu'il donne, tous les services ont eu l'occasion de s'étaler sur leur affinité et il pense que c'est très bien ainsi. Néanmoins, il reste un peu sur sa faim. En épluchant les comptes, il a été remarqué que, au SIE, un montant assez important de salaire n'avait pas été payé dans le courant de l'année à hauteur d'environ CHF 60'000.- à CHF 80'000.-, plus les charges sociales. Ce qui signifie que, dans ce service-là, il y a eu des difficultés de personnel. A la page n° 34 du rapport de gestion, les postes de tous les services sont repris, et ce manque de personnel n'est finalement pas ressorti. Dans le texte qui se rapporte à ce service, il n'y a également rien à ce sujet. Il trouve dommage qu'il ne soit mentionné que ce qui a été fait et qu'il ne soit pas fait état des difficultés qui ont pu être rencontrées, notamment s'agissant du projet de réaménagement du Vieux-Bourg, qui n'a pas beaucoup avancé cette année, ou de la protection d'eaux au Bois-de Chêne, où il y a un crédit qui a été voté il y a assez longtemps et pour lesquels il n'est pas indiqué, dans le rapport de gestion, ce qui a bloqué l'avancement des travaux. Pour ce qui est de la page n° 34, il souhaiterait que les personnes temporaires figurent dans cette table afin d'avoir une vision globale du nombre de personnes qui travaillent dans la commune.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le rapport de gestion sur l'exercice 2017.

PREAVIS AVEC DECISION

7. Préavis municipal n° 41 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du pont de la Vy-Creuse

- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la Commission technique, lit d'abord les demandes de celle-ci puis lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, de refuser le préavis tel que présenté, en attendant la réévaluation du projet par la Municipalité.
- M. Georges Grandjean, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission des finances, rappelle les vœux formulés par dite Commission, qui sont les suivants :
 - Il est mentionné dans le préavis une durée de vie de 25 ans pour les revêtements et les étanchéités. La COFIN estime que l'amortissement devrait être calculé sur cette base. Ceci bien que l'amélioration des techniques de construction permette d'envisager une durée de vie de 30 ans pour ce genre de travaux.
 - La COFIN souhaite que la Municipalité entreprenne les démarches auprès du canton pour que le statut de cet axe soit réévalué et soit classifié en route communale 1^{ère} classe. Ceci, également, en prévision des coûts importants qui seront investis dans les années à venir pour la requalification de cette route.

Il lit ensuite les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.

- Le président constate que les deux Commissions ne sont pas d'accord sur leur recommandation.
- La discussion est ouverte.
- M. Michael Rohrer : souhaite apporter quelques réponses et compléments aux interrogations et remarques de la Commission technique.
 - Au point 2.2 du rapport de dite Commission (page 4), cette dernière demande à la Municipalité de tenir compte des futurs développements et de l'augmentation du trafic. Les mesures de trafic ont été faites en 2014 et il y avait, sur le tronçon le plus chargé de la Vy-Creuse, 3'200 véhicules/jour. Aujourd'hui, avec quelques notes et le nouveau pont sur l'autoroute, le trafic est estimé, à l'endroit le plus chargé, à 4'000 véhicules/jour. A l'horizon 2030, ce trafic est estimé au maximum à 7'000 véhicules/jour. Ce sont ces chiffres qui ont d'ailleurs été utilisés pour la pré-étude de la requalification de la Vy-Creuse, donc ce qu'avait donné le mandataire comme chiffres et comme prévisions en 2014. Le gabarit de la route – et celui du pont, bien entendu – est conçu pour supporter un trafic jusqu'à 10'000 à 12'000 véhicules/jour. Avec ce dernier chiffre, cela sera peut-être un peu plus compliqué avec les camions, mais cette échéance de 12'000 véhicules/jour n'interviendra pas avant 2045 ou 2050. A titre de comparaison, le trafic sur le tronçon le plus chargé de l'avenue du Mont-Blanc est de 24'000 véhicules/jour. Comme il l'a dit, même s'il y a des développements qui se font sur la partie est de Gland, ce qui n'est pas le cas au niveau des logements ou en tout cas il n'y en a pas beaucoup qui sont prévus, cela n'influencera absolument pas sur le gabarit nécessaire de cette route, donc sur ce préavis ici.
 - Au point 2.3 (page 5), la Commission technique fait part de ses incertitudes liées au projet de 3^{ème} voie CFF dans le cadre du projet « Léman 2030 ». Sur le schéma qu'il montre aux Conseiller(ère)s, ces dernier(ères) peuvent constater que, s'agissant de cette 3^{ème} voie, cela n'est absolument pas un souci. Il montre un gabarit où il y a deux trains et où un troisième train peut passer sans autre à côté. Dans le pire des cas, si des travaux devaient être faits à cause des CFF, les coûts qui en découleraient incomberaient clairement aux CFF et non à la commune de Gland.
 - Au point 2.4 (page 4), la Commission technique pense qu'il y a un risque que l'état du tablier central ne soit pas aussi sein que ce que le dit le rapport d'expertise. Alors là aussi, il est resté un tout petit peu dubitatif parce que cette analyse, qui a été réalisée par le bureau Fluck Ingénierie Sàrl, qui est un bureau très réputé, a été faite selon une méthode

« approche-risque ». Il présente aux Conseiller(ère)s un schéma de base de ce qui a été constaté – des rapports existent, mais ils font plus de 80 pages – où l'on voit très bien que ce qui est sur le centre du pont, soit le tablier de base, est sain et en bon état. Il y a juste des petites bordures en béton, à droite et à gauche, qui sont en mauvais état et qui sont à refaire, mais le reste du tablier central est lui en bon état. Soit il ne sait pas comment le bureau Fluck Ingénierie Sàrl a travaillé, soit les Conseiller(ère)s ont une capacité d'ingénieur bien meilleure que celui-ci, mais il précise que la méthode qui a été utilisée, soit cette « approche-risque », qui a été développée à l'EPFL, est la méthode qui est utilisée par le canton de Vaud, par la Direction générale de la mobilité et des routes, pour l'analyse des ouvrages d'art. Ce sont donc vraiment les directives du canton qui ont été prises ici. Au niveau des degrés d'état, des notes allant de 1 (bon état) à 5 (état alarmant) sont données et cela affecte trois points sur un pont, à savoir la durabilité de l'ouvrage, l'aptitude au service et la sécurité. Lorsqu'un ouvrage est jugé en mauvais état, cela affecte donc ces trois points. Il faut également savoir que la plupart des éléments ajoutés se situant sur la structure ont obtenu des mauvaises notes, entre un état défectueux et un mauvais état, la moyenne donnée par le bureau Fluck Ingénierie Sàrl étant une note de 4, donc en mauvais état.

Au niveau des coûts, l'une des questions posées par la Commission technique est de connaître le prix d'un nouveau pont. Pour le savoir exactement, il faudrait faire une étude qui serait assez longue et fastidieuse. Les chiffres qu'il avait articulés ont été calculés d'après une méthode donnée par l'Office fédéral des routes (ci-après : OFROU), qui fait un calcul au mètre carré sur la surface d'un pont. Une simulation a été réalisée en prenant le pont actuel en y ajoutant un mètre – car si on veut faire un nouveau pont autant mettre un mètre de plus – et en prenant les coûts qui sont proposés par l'OFROU, on arrive à un coût de CHF 7,5 Mios, uniquement pour le génie civil. Ils sont donc à mettre en relation avec le CHF 1 Mio qui est mentionné dans le préavis. Il faut ensuite voir quelle est la méthode qui est utilisée, comme peut-être faire un pont par ripage, comme cela a été fait sur l'autoroute, ce qui reviendrait peut-être un tout petit peu moins cher que de faire un pont provisoire pendant la création de l'autre pont. Quels que soient ces points-là, en ajoutant les autres frais qui sont indiqués dans le préavis, voire même un peu plus cher, les coûts se situeront entre CHF 8,5 Mios et CHF 9,5 Mios, suivant la variante qui sera choisie. Ces chiffres pourraient être affinés, mais resteraient à CHF 200'000.- près. La question qu'il faut également se poser est que, si un pont provisoire doit être mis en place, où celui-ci pourrait être mis ? Il s'agit là aussi d'un gros casse-tête chinois.

- Au niveau du point 2.5 (page 5), dans le 1^{er} paragraphe la Commission technique parle du calendrier des travaux, lesquels seraient effectués en pleine période du Paléo 2019. Et bien oui, c'est inéluctable quelque part, car ces travaux ne pouvant pas se faire pendant la mauvaise saison, il faut donc forcément les faire en été. Il ne pense pas que cela sera une catastrophe à ce niveau-là. Il faut juste être conscient que la construction d'un nouveau pont dure entre 18 et 24 mois. Dans cette éventualité, le Paléo serait affecté deux fois.

Concernant le 2^{ème} paragraphe relatif à la qualification de l'axe, ce dernier est actuellement un réseau complémentaire, qui n'est pas pris en charge par le canton au niveau des frais. Il incombe au canton, et non à la commune, de la qualification de ces axes. Le canton n'est pas pressé de qualifier cet axe comme un axe prioritaire, puisqu'il devrait ensuite prendre en charge les frais d'entretien et les frais de rénovation de celui-ci.

Au 3^{ème} paragraphe, la Commission technique propose de ne rénover qu'un seul côté du pont. Il s'agit là d'une fausse bonne idée, car dans cette éventualité seuls les coûts du génie civil seraient divisés par deux, les autres coûts resteraient quand-même et cela n'empêchera pas les risques inhérents si l'entier de ce pont n'est pas rénové. Ces risques ont bien été précisés par le bureau Fluck Ingénierie Sàrl. En effet, à partir de 2022, on parle de risque de chute de parties du pont sur les voies CFF. Il laisse les Conseiller(ère)s imaginer ce qui se passerait si un élément du pont venait à tomber au moment où un train passe, cela parce que la rénovation n'aura pas été faite. Il pense que ce n'est pas tout à fait ce qui faudrait.

- Dans les conclusions, la Commission technique demande une réévaluation du projet, qui inclut plusieurs points. Il pense que la Municipalité a déjà répondu sur la plupart des points. En ce qui concerne la durabilité mentionnée au premier point, l'analyse du bureau Fluck

Ingénierie Sàrl est assez claire : des travaux de rénovation devraient être entrepris au pire avant 2022, car pour ce bureau, après 2022, le pont serait dans un état alarmant et cela signifie le risque de chute de certaines pièces et la fermeture du pont. En effet, en 2021-2022, si ce pont n'est pas refait, l'accès pour les piétons et les cyclistes devra être fermée. Seule la voie centrale pour les voitures resterait ouverte et, pour des raisons de sécurité, on ne pourra plus laisser les piétons et les cyclistes sur les bordures latérales. Il ne sait pas si c'est ce que l'on veut faire aujourd'hui. Et bien évidemment, si cela est souhaité, une étude plus globale peut être refaite, mais les délais feront que l'on arrivera dans cette zone de risque. Car il ne faut pas compter qu'avant 2022, avec les CFF, il ya aura des possibilités de faire quoi que ce soit. Il y a un créneau qui est actuellement là pour 2019, et après ce créneau sera fermé pour un bon moment, les CFF ayant d'autres chantiers et d'autres priorités.

S'agissant du trafic, comme il l'a déjà dit, ce dernier va se situer approximativement à 7'000 véhicules/jour, mais il est très difficile de faire une estimation précise. Les études de mobilité et de trafic sont effectuées lorsqu'il y a un plan de quartier et, à partir de là, un chiffre peut être articulé quant au nombre de véhicules qui vont pouvoir circuler. Mais avant une mise à l'enquête, il n'est pas possible de faire ces études de trafic. Il peut être fait des plans sur la comète et des estimations, mais il sera impossible de donner des chiffres précis. En outre, personne ne sait si les futurs développements urbains au sein de la commune vont se faire. Dans le rapport de la Commission technique, il est parlé du contournement de Vich. Depuis combien de temps en entendons-nous parler ? A peu près depuis aussi longtemps que la collectrice ouest de Gland. Va-t-elle se faire et, dans l'affirmative, à quel terme ? On n'en a pas la moindre idée. Des estimations ont été faites, mais elles pourront difficilement être très précises car de nombreux facteurs sont encore incertains.

Au niveau des créneaux horaires pour les CFF, il explique que pour obtenir le créneau actuel, d'importantes et longues négociations ont du être menées. Il ne peut pas prononcer quant à l'obtention d'un nouveau créneau de la part des CFF en cas de refus du préavis.

- M. Pierre-Alain Bringolf : remercie M. le Municipal Michael Rohrer pour ses explications complémentaires. Il aimerait toutefois souligner, et ceci sous le couvert des 4 autres membres de la Commission technique, qu'un certain nombre des explications qui ont été fournies ce soir ne l'ont pas été lors de la séance de la Commission avec la Municipalité, malgré le temps consacré et les nombreuses questions qui ont été posées à cette dernière. Par exemple, le nombre de véhicules qui avait été mentionné figure dans la partie du rapport des questions-réponses et le chiffre qu'il avait noté est celui qui est mentionné, soit environ 3'000 véhicules/jour qui avaient été dénombrés au dernier comptage.

Concernant la 3^{ème} voie CFF, sur un plan comme celui présenté ce soir, à vue de nez, avec un dessin de trains qui ont l'air de se télescoper, il y a l'air d'avoir effectivement un peu de place pour faire une troisième voie. La Commission technique aurait voulu avoir des mesures exactes de la 3^{ème} voie de la part des CFF, lesquelles auraient donné des indications sur le gabarit nécessaire pour construire une 3^{ème} voie, et avoir un chiffre un peu plus précis qu'une simple vision comme cela au jugé qui laisse penser que, effectivement, à 10 cm près, cela peut passer.

Concernant la variante du nouveau pont, le rapport établi par le bureau Fluck Ingénierie Sàrl était en effet relativement précis. Il explique que la Commission s'est également basée, pour la conclusion du point 2.4 du rapport, sur la conclusion du Laboratoire LCBE, qui a été le seul à effectuer des carottages sur le béton de la structure de base. Ceci était très important parce que les autres inspections, effectuées par des personnes absolument qualifiées – et cela n'est absolument pas remis en doute – étaient des inspections plutôt visuelles. Or l'une des conclusions du Laboratoire LCBE, laquelle est d'ailleurs mentionnée dans le rapport, est que « ...La composition du béton (de la structure de base) peut être qualifiée de « moyenne ». Une mauvaise homogénéité du béton ou une mise en œuvre insuffisante peut être à l'origine des défauts les plus sévères qui ont été constatés lors de ces inspections. ». Certes ces ouvrages sont prévus pour avoir une durée de vie très longue, soit d'environ 50 ans. Cependant, il a paru à la Commission, par simple bon sens, au vu de la conclusion de ce laboratoire suite à des carottages et à des analyses qui ont été effectués – et on ne peut pas

dire que cette conclusion soit excellente – qu'il était un peu dangereux de dire qu'on est reparti pour 50 ans avec la structure dans l'état dans lequel elle est.

Comme mentionné dans rapport et tel que dans de précédentes Commission sur d'autres préavis – et cela avait déjà été souligné – il est très dommage là aussi, alors qu'il y a le préavis n° 21 sur la requalification de toute la zone de la Vy-Creuse, qu'il n'y ait pas un lien ou une relation qui soit mise en rapport à ce préavis, avec tous les travaux environnants sur cet axe. De nouveau, ce qui a frustré les membres de la Commission technique, c'est le manque d'informations. Cela ne veut pas dire que la Municipalité n'a pas de vision globale, ce n'est pas du tout cela, il pense qu'on contraire les choses sont probablement claires dans son esprit. Mais au niveau des Commissions qui doivent examiner ces sujet, et cela a été le cas notamment lors du dernier Conseil avec la déchèterie où M. Yves Froidevaux avait déposé un postulat, il manque une vision globale sur ce qui est présenté dans ces séances de Commission avec la Municipalité, ce qui empêche les membres de dites Commissions de prendre des décisions en toute sérénité, avec non seulement les détails mais également une vision d'ensemble.

- M. Adrian Hochreutener : déclare, pour appuyer son collègue de la Commission technique, qu'il est quand-même ressorti que, premièrement déjà, certains croisements ne sont pas possibles sur ce pont, notamment avec le nouveau bus TUG hybride. Il a déjà vu plusieurs fois des véhicules qui devaient faire marche arrière pour pouvoir croiser ce bus, selon sa largeur. Ensuite, au vu du délestage de l'avenue du Mont-Blanc suite aux futures constructions du quartier de La Combaz et des projets futurs de piscine, de patinoire ou carrément de gymnase, la Commission pense que déjà, dans une échelle d'ici 10 ans, il va falloir reparler de la question d'un nouveau pont. Un manque d'informations s'est fait sentir et la Commission estimait être en droit d'avoir un retour correct à ce sujet afin de pouvoir en débattre.
- M. Michel Girardet : constate que, une fois de plus, le Conseil communal retombe dans cette situation où il est un peu prisonnier d'une deadline, et cette technique a souvent été reprochée à la Municipalité. Cela a été plusieurs fois le cas dans les constructions, où les Conseiller(ère)s étaient informé(e)s que si les choses n'étaient pas faites tout de suite, la commune ne pourrait pas bénéficier de subventions, et là il a l'impression que, à nouveau, avec les délais imposés par les CFF, il est dit que si rien n'est fait le pont va devoir être fermé parce que, en 2022, il ne sera plus utilisable. Il trouve assez désagréable que, une fois de plus, il soit mis une deadline aux Conseiller(ère)s et qu'on leur force la main par rapport à cela.

D'autre part, lors de la séance du Conseil communal du 3 mai 2018, M. Olivier Moulin a déposé un postulat concernant des escaliers qui font office de raccourci, postulat qu'il trouve intéressant et qui mérite d'être étudié. A son avis, si le présent préavis va de l'avant, il est certain que le postulat précité va passer avec une réponse négative sans qu'il n'y ait d'étude parce que, de nouveau, on sera prisonnier au niveau du temps par rapport à cela. Il pense qu'en reportant le préavis, cela permettra aussi de répondre au postulat déposé par M. Olivier Moulin.

- M. Gérald Cretegnny : déclare que bien sûr la Municipalité va déconseiller aux Conseiller(ère)s de reporter ce préavis, et cela pour différentes raison. M. le Municipal Michael Rohrer a parlé du temps qu'il a fallu pour négocier avec les CFF. En réalité, ce temps n'est pas si long que cela. Des négociations ont effectivement été menées et ont abouti à cette année 2019. Cette date a été choisie par les CFF et non pas par la Municipalité, et c'était une possibilité que cette dernière avait à ce moment-là. En outre, ce choix a été pris dans la mesure où l'étude effectuée démontre que, d'ici 2022, ce pont ne pourrait plus être maintenu en état. Si cette date était repoussée à plus tard, il est possible que, pour les CFF, le prochain créneau de libre ne soit qu'en 2025 ou 2026, voire après. La problématique serait alors de savoir ce qu'il faut faire d'ici là. Il comprend très bien que les Conseiller(ère)s puissent se sentir enfermés dans un cadre où il(elle)s se disent qu'il(elle)s n'ont pas d'autre choix que de dire oui à ce qui leur est présenté par la Municipalité. C'est exactement pareil pour cette dernière car si elle dit non quand il y a une fenêtre de ce type qui se présente, cela veut dire simplement qu'il va falloir la repousser et prendre des risques qui sont quand-même importants.

Il voudrait également relativiser la question liée au temps. Il y a là un investissement global de CHF 1'890'000.- et il a été évoqué un nouveau pont qui reviendrait environ à CHF 8 Mios, sans compter les éléments qu'il faudrait cas échéant mettre provisoirement en place pour

permettre quand-même une utilisation à un peu plus long terme, en particulier pour les piétons et les cyclistes. En comparant ces deux éléments, nettement plus d'argent serait facilement gagné en acceptant de faire les travaux maintenant, dans la mesure où le prochain problème risque de ne se reproduire que dans 20 ou 30 ans.

En outre, les CFF, avec qui la Municipalité a signé un contrat concernant le positionnement de la 3^{ème} ou 4^{ème} voie – cela dépend comment on l'appelle – ne seraient jamais entrés en matière sur cette fenêtre-là de 2019 si cette voie supplémentaire risquait au final de pénaliser cette construction et s'ils devaient la reconstruire en 2035, date à laquelle la construction de cette nouvelle voie est actuellement agendée. Il s'agit de toute une série d'éléments. Il pense que, en faisant les travaux aujourd'hui, la commune ne perd pas d'argent, bien au contraire, et que cela permettra de vérifier, d'ici 20 ou 30 ans, si ce pont est toujours utilisable ou s'il faut peut-être le refaire. En additionnant les montants, il peut être constaté que, franchement, la ville est gagnante.

- M. Olivier Moulin : déclare qu'il est un peu mis en alerte par M. Michel Girardet, qui a parlé du risque qu'il pourrait y avoir concernant le postulat qu'il a déposé s'agissant d'un raccourci dans cette région-là. Il aimerait entendre la réponse de la Municipalité à ce sujet. Personnellement, il serait plutôt favorable à l'acceptation du préavis, mais devrait-il le refuser s'il veut laisser le temps au projet raccourci de se faire, où cela n'a-t-il rien à voir ?
- M. Michael Rohrer : répond qu'il ne peut pas encore donner de réponse puisque, sur ce postulat, la Municipalité n'a pas encore pu avancer pour voir la faisabilité de la chose. Le postulat de M. Olivier Moulin est étudié avec intérêt. Il est clair que si le pont n'est pas refait selon le préavis présenté, en l'état, cette liaison de raccourci, escaliers en colimaçon ou autre, ne pourra pas être faite.
- M. Pierre-Alain Bringolf : pense que tout le monde est d'accord sur le fait que ce pont nécessite réflexion. Personnellement, et il pense que nombres de Conseiller(ère)s partagent son point de vue, ce qui le gêne, c'est la séquence et le timing à laquelle ce préavis est proposé au Conseil communal. Ce qui lui semblerait acceptable, c'est que, en refusant ce préavis, cela donnerait prochainement, c'est-à-dire peut-être lors de la prochaine séance de septembre, la possibilité à la Municipalité de tout simplement revoir sa copie, en déposant un nouveau préavis qui contiendrait toute une série de demandes qui ont été faites par la Commission technique, mais également, pourquoi pas, lors de la même séance – et cela lui semblerait assez logique – de proposer le projet de toute la réhabilitation de la Vy-Creuse et, dans la même foulée, l'histoire de l'escalier. Ainsi, dans une même séance, alors que tout le monde aura l'esprit clair, les Conseiller(ère)s pourraient prendre les décisions qui s'imposent.
- M. Michael Rohrer : est surpris que M. Pierre-Alain Bringolf soit surpris par le timing dans lequel la Municipalité veut refaire ce pont. Cet investissement figure au plan des investissements, cela fait donc 3 ou 4 ans, voire même plus, que les Conseiller(ère)s savent à quelle période la Municipalité voulait le refaire. Il ne comprend dès lors pas vraiment sa surprise. M. Pierre-Alain Bringolf demande à la Municipalité de faire un nouveau préavis pour cet automne, mais il n'imagine juste pas combien de temps cela prend pour faire un préavis. Avec ce que la Commission technique demande là, il y en a pour 6 mois, voire une année, d'étude pour refaire un préavis. Il ne comprend donc pas cette position-là.
- M. Rasul Mawjee : croit que les Conseiller(ère)s viennent d'entendre M. Pierre-Alain Bringolf d'une façon assez claire. Tout à l'heure, il a été reproché à la Municipalité de ne pas avoir une vision globale, que tout était par petits bouts, à gauche et à droite. Et justement là, et cela est une première approche, les Conseiller(ère)s ont l'opportunité d'avoir une vision sur les différents projets qui sont en cours. Ensuite, lors du rapport de la COGES et en introduction, il a été dit que nous étions toujours pris par le timing. C'est vrai qu'il faut y aller, parce que sinon c'est le bordel à Gland.
- M. Michael Rohrer : peut donner une précision qui est claire, c'est que la requalification de la Vy-Creuse ne va pas pouvoir se faire en même temps que la réfection du pont. En effet, on se retrouverait là avec un double chantier, ce qui signifierait également une circulation alternée et les bus n'arriveraient plus à respecter l'horaire. Donc, à partir de là, la Municipalité sait très bien que ces deux chantiers ne vont pas être faits en parallèle et qu'il va falloir décaler l'un et l'autre.

- M. Gérald Creteigny : croit comprendre que la question qui était posée était simplement de pouvoir recevoir des indications complémentaires, en particulier sur la Vy-Creuse. La réponse donnée par M. le Municipal Michael Rohrer est juste, dans le sens que, aujourd'hui, la Municipalité a des mandataires qui travaillent sur ces éléments et que vraisemblablement elle prend malgré tout le risque, et celui-ci ne peut pas être exclu, de ne plus arriver à laisser ce projet dans le timing donné par les CFF. C'est un risque que la Municipalité prend parce que, en imaginant qu'il lui faille encore 6 mois pour terminer l'étude de la Vy-Creuse, peut-être que durant ce temps les CFF n'ont pas la possibilité d'être surs que les travaux vont se faire. Il faut savoir que, au niveau des travaux des CFF, cela signifie des réservations à long terme, ce qui a pu être constaté s'agissant de la gare de Gland où il y a eu beaucoup de discussion avec eux à ce sujet-là. Les réservations à long terme ne sont pas forcément si simples que ça dans leur calendrier. Quand il faut modifier des choses à moins de trois ans de prévision, cela leur pose d'énormes problèmes, alors il laisse imaginer les Conseiller(ère)s ce qui se passerait avec un délai beaucoup plus court. Cela signifie que la ville de Gland risque fort de perdre sa fenêtre, il met juste en garde les Conseiller(ère)s là-dessus. Ce qu'il peut dire aujourd'hui concernant la Vy-Creuse, c'est qu'il y aura des bandes cyclables et des éléments qui permettront effectivement d'élargir un peu la bande existante. Mais la bande roulante va, pour sa part, rester à peu près à la même largeur que celle du pont et il y aura une continuité. Lors de la séance de groupe, il a notamment été posé la question de l'accrochage du chemin du Lavasson à la Vy-Creuse. Il est vrai que c'est une zone qui est compliquée, il croit que personne ne l'aime, ni les cyclistes, ni les piétons. Plusieurs problèmes ont été rencontrés par rapport à cela. Et là il y a une solution qui est apportée dans le projet de la Vy-Creuse, qui permettra effectivement cette jonction, mais cette dernière ne pourra être étudiée que lorsque le préavis sera vraiment complet. Malgré tout, il encourage les Conseiller(ère)s à faire confiance à la Municipalité sur ce sujet, pour que la ville de Gland puisse avoir un ouvrage que la population ose utiliser, un ouvrage qui, à terme, est utile et ne coûtera pas plus cher à la commune en mettant ce montant aujourd'hui qu'en prévoyant de le refaire un peu plus tard. Et puis, dans 20 ans, les gens verront s'ils souhaitent le refaire ou pas.
- Mme Regina Bovet : déclare qu'il faudrait voir cela différemment et prendre cela positivement, comme l'a dit M. le Municipal Michael Rohrer. Si ce pont est refait maintenant, cela va coûter CHF 1'890'000.-, la ville va donc investir cette somme-là et elle pense que c'est positif. La commune ne va pas dépenser tout de suite CHF 10 Mios pour un nouveau pont, ce qui signifie que, pour les prochains 4 ou 5 ans, il n'y aura probablement pas d'augmentation d'impôts, ce qui est bienvenu. Il faut faire confiance à la Municipalité. Comme pour le projet de rénovation à En Bord, il faut peut-être d'abord penser à rénover les choses qui sont prêtes à l'être. Au niveau de l'environnement, cela coûte de l'énergie, il faut produire, toujours produire pour ensuite tout jeter, elle trouve cela dommage. Il faut préserver un peu notre environnement et ne pas toujours courir après des nouveautés si quelque chose peut être utilisé et rénové. Elle est favorable à ce projet et votera donc pour celui-ci.
- M. Olivier Moulin : a appris que, en gestion de projet, on essaie parfois de ficeler un projet en entier et d'en prendre vraiment la globalité pour être sûr d'avoir tout pris en compte, de A jusqu'à Z, et puis souvent on se plante en faisant cela, car on fini en fait par faire un énorme machin qu'on n'arrive jamais à mettre à exécution. Il est donc plutôt favorable à poser une pierre quand elle est bonne. Dans ce cas-là, il pense que les arguments présentés par M. le Municipal Michael Rohrer étaient très bons. Personnellement, il votera pour le préavis et encourage les Conseiller(ère)s à faire de même.
- Mme Anik Freuler : a une remarque par rapport à l'état du pont central. Comme M. Pierre-Alain Bringolf l'a souligné, dans le rapport de l'étude précédant celle du bureau Flock Ingénierie Sàrl, il est dit que ce pont central n'est pas en si bon état que ça au vu des carottages effectués, alors que le bureau précité n'a fait que des contrôles visuels. Qu'en est-il vraiment ? Ce pont est-il en bon état ou pas ?
- M. Michael Rohrer : répond que le pont en bon état. Ce n'est pas parce que la qualité du béton n'est pas au top que le pont a un risque de devenir en mauvais état. Il pense que la qualité du béton a fait effectivement qu'il y a eu une ébréchure sur l'une des piles du pont. Les seuls risques qu'il y a, ce sont ces petites ébréchures, lesquelles sont réparables d'une manière assez facile, avec juste un petit coffrage et du mortier.

- M. Gilles Davoine : déclare que, du point de vue financier, la Commission des finances ne s'est pas trompée. Il a l'impression que tout un pataquès est en train d'être fait pour quelque chose qui était prévu, qui était prévisible, qui figurait au tableau des investissements pour le montant indiqué, car un entretien est à faire sur ce pont. Il s'agit d'une ligne continue de ce qui est logique par rapport à un pont de cet acabit là, avec des choses qui ont été rajoutées. Donc jusque là tout va bien, il y a un entretien qui est prévu. Si les Conseiller(ère)s veulent une étude pour la construction d'un nouveau pont, il faudrait de toute façon faire un entretien du pont actuel autrement il faudrait le fermer. Ce que la Municipalité demande, c'est un crédit d'investissement pour cet entretien, lequel était prévu de longue date au plan des investissements, pour un pont qu'il faut entretenir régulièrement, comme tout ouvrage de ce type. Il n'est pas interdit d'imaginer un nouveau pont un jour ou l'autre, pourquoi pas, mais cela n'empêchera pas de devoir d'abord entretenir celui existant afin qu'il reste ouvert.

Comme cela a déjà été dit, ce projet n'a rien à voir avec la requalification de la Vy-Creuse, puisque la largeur de la route elle-même ne va pas changer, cela n'a jamais été prévu. Une grosse discussion est faite pour un entretien tout à fait logique et normal de ce pont, qui était prévu de longue date, en tout cas au Service des finances. Il y a effectivement un petit empressement à cause des CFF, mais cet entretien doit être fait, cela même en cas de construction d'un nouveau pont dans la mesure où cette édification ne pourra pas intervenir d'ici 2021 ou 2022.

- M. Rasul Mawjee : demande ce qu'il est en si la requalification de la Vy-Creuse ne se fait pas et si la largeur reste telle quelle. Y aura-t-il un problème de croisement de véhicules et de bus ?
- M. Michael Rohrer : répond que, à 80 km/h, deux bus vont avoir de la peine à croiser. Par contre, à 50 km/h, ce pont est assez large pour que deux bus ou deux camions se croisent. Il existe des normes par rapport à cela, et dans le cas présent, même si l'on se situe un peu en dessous de la norme VSS pour 50 km/h, ce n'est pas un souci.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 30 oui, 23 avis contraires, 4 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 41 relatif à la demande de crédit d'investissement pour l'assainissement du pont de la Vy-Creuse, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 1'890'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;*
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 1'890'000.-.*

8. Préavis municipal n° 42 relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour la réfection des vestiaires et de la buvette du Centre sportif En Bord

- M. Evan Lock, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant, à l'unanimité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- Mme Iulica GORGONI, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- M. Maurizio Di Felice : relève que, au vu des constatations de la Commission des finances qui souligne que les Conseiller(ère)s sont une fois de plus mis devant le fait accompli du fait que les dépenses ont déjà été engagées, ainsi que du manque de communications de la part de la Municipalité sur ce préavis, les membres du groupe UDC tiennent à faire part de leur mécontentement par rapport à ces rapports – que ce soit celui de la Commission des finances ou de la Commission technique – et à informer les Conseiller(ère)s qu'ils s'abstiendront de voter sur ce préavis.

- M. Guillaume Labouchère : aimerait comprendre la différence constatée entre le présent préavis et le préavis n° 99, pour lequel la Commission technique de l'époque avait une version assez claire en disant que l'étanchéité avait été refaite de manière constante et que le chauffage ne posait pas de problème du tout. Comment est-on arrivé à une constatation relativement seigne à l'époque en comparaison à aujourd'hui. Peut-être y a-t-il eu une erreur ou un manque d'évaluation, mais il faut alors le reconnaître et là il a l'impression que l'on essaie de trouver 2 ou 3 excuses. Il a de la peine à comprendre ce qui s'est passé entre le préavis n° 99 et ce qu'il y a aujourd'hui.
- M. Thierry Genoud : explique que la Municipalité a admis qu'il y avait eu une mauvaise évaluation de la situation au départ, et cela a été dit à la Commission technique même si cela ne ressort peut-être pas du rapport. Il y avait eu une volonté de faire ce qu'il fallait faire, sans plus, et c'est vrai que, comme dans toute transformation, des surprises sont apparues. Le montant figurant sous la rubrique « Divers et imprévus » du préavis n° 99 n'était pas suffisant pour couvrir tout ce qui a été découvert. Les factures finales sont en train d'être établies avec l'architecte. Encore hier, il a appris que, uniquement pour les surprises rencontrées au niveau du chauffage, il y en a pour CHF 140'000.-, voire CHF 150'000.-. Il est vrai que de nombreuses choses ont malheureusement été mal évaluées par l'architecte, la Municipalité l'a admis. Avec les différents problèmes de gestion du chantier, la Municipalité a également admis que ce préavis aurait pu être présenté plus tôt au Conseil communal, mais elle gardait toujours l'espoir d'arriver à ficeler ce préavis.
- Mme Florence Golaz : croit effectivement que les différentes Commissions, notamment la Commission des finances, ont bien relevé les problèmes que pose ce préavis. Maintenant les Conseiller(ère)s sont mis devant le fait accompli. Personnellement, elle a quand-même des problèmes de sémantique. Ce qui est demandé au Conseil communal dans le présent préavis, c'est d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux. Elle aimerait que la Municipalité soit très claire sur ce qu'elle demande aux Conseiller(ère)s d'avaliser. Une autre chose qui la choque particulièrement, même si c'est pour un montant complètement anecdotique, c'est que l'inauguration, pour un montant de CHF 7'000.-, est déjà organisée puisque les Conseiller(ère)s ont le flyer sur leurs tables. Elle ne sait pas à quoi sert ce Conseil communal ce soir par rapport à ce crédit complémentaire.
- M. Gilles Davoine : explique de manière très claire que la Municipalité n'a jamais vu et ne verra jamais un seul centime qui n'est pas autorisé par le Conseil communal. La commune a des comptes au niveau entretien qui sont utilisés pour cela. Evidemment que si le Conseil communal ne valide pas ces montants, à un moment donné en 2018, des problèmes interviendront quant à l'entretien prévu d'autres choses, mais ce montant est couvert. Qui plus est, il rappelle que, en début de législature, le Conseil communal a octroyé à la Municipalité les compétences financières de CHF 50'000.- par cas au maximum permettant d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles en sus des montants portés au budget annuel pour la législature 2016-2021. Il se bat toujours pour dire que ce montant ne peut pas être utilisé comme une compétence municipale, comme dans beaucoup de Municipalités, et c'est toujours le cas. Mais il y a là quelque chose d'imprévu, qui peut être qualifié d'urgent. En effet, un vestiaire dans lequel le chauffage ne marche pas pose des problèmes tant au niveau des équipes qui l'utilisent qu'au niveau humidité, où les dégâts pourraient vite devenir plus importants. Pour l'inauguration, c'est exactement pareil. Il existe un poste au budget réservé aux manifestations générales. A mi-2018, la Municipalité a bien évidemment la possibilité de couvrir ce montant avec le budget si le préavis venait malheureusement à être refusé. Au vu de la question et des doutes que cela peut créer, il tenait clairement à préciser ce point, lequel a été rapporté à la Commission des finances par mail après qu'ils se soient rencontrés. Cela n'a pas été relevé dans le rapport, mais la Commission des finances relève ce qu'elle veut. Il répète que les coûts qui ont déjà été engagés sont couverts et que la Municipalité ne dépense pas de l'argent que le Conseil communal ne lui a pas alloué. Il est toutefois clair que si le préavis est refusé, les travaux qui n'ont pas encore été entrepris ne pourront pas l'être. Les travaux qui ont dû être faits en urgence sont couverts par des postes du budget et la manifestation aura lieu car elle peut être couverte par un autre poste du budget au niveau des manifestations du Secrétariat municipal.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 38 oui, 4 avis contraires, 14 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 42 relatif à une demande de crédit d'investissement complémentaire pour la réfection des vestiaires et de la buvette du Centre sportif En Bord, soit :

- I. d'accorder un crédit de CHF 240'000.- et d'autoriser la Municipalité à entreprendre ces travaux;
- II. d'autoriser la Municipalité à emprunter la somme de CHF 240'000.-.

PREMIERE LECTURE

9. Préavis municipal n° 43 relatif à la demande de crédit d'investissement pour la renaturation du Lavasson

Le président explique que, lors de la séance de Bureau du 14 mai 2018 et d'entente avec la Municipalité, une Commission technique unique pour les préavis municipaux n° 43 et 45 serait désignée.

- La séance est fixée au mercredi 4 juillet 2018 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP

Membres : M. David Mayer, GdG – M. Pierre-Alain Bringolf, GdG – Mme Anna Beutler, PLR – Mme Anna Pallotta Ladisa, UDC,

+ la Commission des finances.

- La discussion est ouverte.
- M. Georges Grandjean : souhaite faire une remarque quant au plan qui a été fourni aux Conseiller(ère)s. Il doit dire qu'il n'est absolument pas lisible, même s'il a des lunettes qui sont relativement récentes, et qu'il n'arrive non plus pas à le situer sur le terrain. Il a plusieurs fois été se balader à cet endroit mais il arrive difficilement à voir où se situeront ces améliorations. Il a une question pour la Commission technique, c'est de savoir si ce sont les services communaux qui piloteront le projet et s'il est prévu de récupérer les heures de travail des services.
- Mme Regina Bovet : voudrait juste savoir s'il a été pensé au futur et comment cela se passerait-il en cas d'inondation, vu que cela serait à nouveau naturel et sauvage. Elle aimerait bien que la Commission technique travaille là-dessus.
- M. Samuel Freuler : aimerait bien que la Commission technique se penche sur le fait que Le Lavasson est aussi fortement canalisé dans une partie qui se trouve plus au nord que l'intervention prévue. Il a de la peine à comprendre pourquoi seule une petite partie de ce cours d'eau est concernée et que cela ne concerne pas son entier. Il aimerait également savoir comment se passe l'engagement du canton pour la prise en charge financière de ces frais.
- M. Olivier Moulin : a une question qui touche particulièrement la partie nord. Il demande à la Commission technique de regarder si une quelconque interaction pourrait se faire avec le projet de l'éventuelle STEP aussi sur même cours d'eau ou dans la région.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

10. Préavis municipal n° 44 relatif à la modification du Règlement communal des sépultures et du cimetière

- La séance est fixée au mercredi 4 juillet 2018 à 20h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Evan Lock, GdG

Membres : Mme Katia Annen, GdG – M. Michel Girardet, PLR – M. Charanjit Dhanjal, PS-Les Verts-POP – M. Michel Bardet, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Georges Grandjean : trouve que l'art. 5 du Règlement, qui règlemente justement les personnes qui peuvent être enterrées dans le cimetière à Gland, est très restrictif et que même les compétences de la Municipalité pour donner exceptionnellement d'autres autorisations sont également limitées. Cette réglementation stricte ne correspond pas aux familles qui sont souvent éclatées, dont les membres aimeraient peut-être rapatrier leurs parents plus près de chez eux. En outre, comme il s'agit d'un règlement qui se base sur un règlement cantonal, il est un peu étonné qu'il ne soit nulle part fait allusion aux carrés musulmans. Il est toujours parlé d'enterrements à la ligne, mais ce n'est pas ce que demande cette communauté.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. Préavis municipal n° 45 relatif à l'adoption d'un addendum au Règlement communal sur la protection des arbres

Le président rappelle que la Commission technique est la même que pour le préavis municipal n° 43.

- La séance est fixée au mercredi 4 juillet 2018 à 19h00, en compagnie du Municipal responsable, M. Michael Rohrer. S'agissant d'un préavis en première lecture, la secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :

Premier membre : M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP

Membres : M. David Mayer, GdG – M. Pierre-Alain Bringolf, GdG – Mme Anna Beutler, PLR – Mme Anna Pallotta Ladisa, UDC.

- La discussion est ouverte.
- M. Guillaume Labouchère : aimerait que la Commission technique se penche sur l'idée de mettre en place des crédits. En effet, il est toujours parlé d'abattage d'arbres, mais il faudrait également encourager les gens à en planter. Le fait de planter plusieurs arbres pourrait-il être un crédit si un jour un arbre devait être abattu par la suite ?
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

AUTRES OBJETS

12. Rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Patrick Messmer demandant à la ville de Gland un droit de superficie pour la construction semi-privée d'une salle de spectacle

- Mme Léonie Wahlen, rapporteur de la Commission en charge d'étudier la prise en considération du postulat en question, rappelle le vœu formulé par dite Commission, qui est le suivant :

- Que la Municipalité collabore de manière plus étroite avec M. Patrick Messmer dans l'élaboration de l'agenda culturel au sein de notre commune. M. Patrick Messmer est un homme de culture, d'expérience dans le domaine et générateur d'idées. Cette collaboration serait certainement bénéfique.

Elle lit ensuite les conclusions recommandant, à la majorité de ses membres, de refuser la prise en considération du postulat et de ne pas le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président rappelle que, lors de la séance du 22 mars 2018, les Conseiller(ère)s avaient accepté la récusation de M. Patrick Messmer. Il n'avait dès lors pas le droit de parole ni d'intervention dans le débat. Quand on parle de récusation, il s'agit de ne pas influencer le débat ni la décision que les Conseiller(ère)s vont prendre ce soir. Malgré tout, après avoir bien réfléchi à la situation, la récusation est une chose, mais concernant les contre-vérités pour les choses qui seraient peut-être des informations mal comprises ou mal interprétées, si M. Patrick Messmer veut intervenir pour recadrer le débat, soit les informations que les Conseiller(ère)s ont ce soir ou dans le débat, le président le laisserait prendre la parole. Il serait interrompu si tout d'un coup il commençait à influencer le débat. Les Conseiller(ère)s n'étant pas d'accord avec cette façon de procéder sont priés de se manifester immédiatement. Personne ne se manifeste.

- La discussion est ouverte.
- M. Jean-Luc Nicolet : a deux avis. Le côté droit de son cerveau lui dit que c'est une excellente idée, une excellente initiative, et que finalement cela serait quelque chose de bien pour la commune de Gland. Le côté gauche de son cerveau est quant à lui plus raisonnable et lui dit que finalement la commune n'a pas le terrain pour faire ce genre de chose, ni les infrastructures routières pour permettre de réaliser cela. Le côté gauche de son cerveau a toujours été plus fort que son côté droit, il va dès lors voter non ce soir, malgré le fait que, au départ, il pensait voter oui.
- M. Michel Girardet : veut dire que la lecture du rapport de la Commission technique l'a personnellement quasiment consterné, parce qu'à la lecture des réponses qui ont été apportées par le représentant de la Fondation, il n'y a absolument rien qui lui donne envie de donner suite à ce projet. M. Jean-Daniel Paschoud n'a donné que des réponses très évasives, se référant même parfois aux réponses évoquées par la Municipalité. Il connaît l'enthousiasme de M. Patrick Messmer, mais il a l'impression, au vu des réponses mentionnées dans le rapport, qu'il est un peu le seul porteur de ce projet, qu'il a pour sa part beaucoup de peine à suivre. Il avait aussi posé la question de savoir si les 150 spectacles envisagés étaient crédibles, dans la mesure où, par exemple à Beausobre, avec une salle de 800 places, il y a environ 70 à 80 spectacles par année, le reste étant complété par des séminaires ou des congrès notamment. Il le regrette, mais pour lui il n'y a rien qui donne envie de suivre ce projet.
- M. Olivier Moulin : devant la pauvreté des informations qui ont été apportées et le manque d'éléments qui peuvent donner envie, il trouve que ce serait finalement dommage de tuer le projet dans l'œuf sans lui avoir donné la chance d'être étudié un peu plus. Il rappelle juste que les Conseiller(ère)s doivent ici se prononcer sur la prise en considération ou non de ce postulat et sur son renvoi, cas échéant, à la Municipalité. Afin de donner une chance un peu plus grande d'être étudié, il va personnellement voter pour la prise en considération de ce postulat.
- M. Evan Lock : rejoint tout à fait M. Olivier Moulin. Il a l'impression que, dans le rapport de la Commission technique, l'endroit a déjà été choisi, que ce sera à Grand-Champ, que cela ne vas pas. Alors que la question qui se pose est de savoir s'il y a un endroit où cette salle de spectacle pourrait être construite. Les critiques reprochent à M. Patrick Messmer de venir avec un projet qui n'est pas fini. Mais avant de débiter toute construction, il faut avoir un endroit, et ce n'est qu'une fois celui-ci connu qu'un point de la circulation et un plan de mobilité pourront être faits. Comme l'a dit M. Olivier Moulin, il est dommage de tuer le projet dans l'œuf. Il faut renvoyer ce postulat à la Municipalité afin de voir ce qui peut être fait ou pas fait et s'il y a la possibilité d'avoir une salle de spectacle ou pas. Personnellement, il votera pour la prise en considération de ce postulat et encourage les Conseiller(ère)s à faire de même.

- M. Yves Foidevaux : tient tout d'abord à préciser que le président n'a laissé que peu de temps aux Conseiller(ère)s pour s'exprimer, car il ne partage pas du tout, comme certains membres du parti socialiste, la vision qu'a le président de la récusation. En effet, une personne récusée doit quitter la salle, ne doit pas participer aux débats et ne peut pas intervenir si quelque chose qui ne lui plait pas est dit. Il imagine qu'il en va ainsi au sein de la Municipalité.

La question essentielle pour la commune est de savoir si elle souhaite ou non octroyer un droit de superficie à un projet qui finalement reste extrêmement flou. Alors les Conseiller(ère)s connaissent les noms des membres du Conseil de fondation, leur fonction et leur origine, mais n'ont pas le début d'un plan financier, n'ont pas le début d'une garantie comme quoi, si la commune entrait en matière en octroyant notamment un droit de superficie à des conditions particulièrement avantageuses, le projet serait abouti, serait durable et vivable à long terme. Pour lui, la Commission technique a très bien fait son travail, elle a mis en évidence un certain nombre de problématiques par rapport à cela. Que ce projet se fasse à Grand-Champ – qui était semble-t-il le projet initial – ou ailleurs, les constatations de dite Commission restent à son sens valables pour un autre terrain dans la commune et dès lors, au lieu de partir dans une aventure simplement parce que c'est difficile de dire non à un membre du Conseil communal, il faut que les Conseiller(ère)s prennent leurs responsabilités et refusent la prise en considération de ce postulat et son renvoi à la Municipalité.

- M. Daniel Calabrese : rejoint ce que vient de dire M. Yves Froidevaux s'agissant de la seconde partie, même s'il ne partage pas forcément son avis sur la première. L'établissement d'un business plan ou d'un plan financier aurait effectivement déjà donné des indications claires sur la viabilité du projet. Après, il rejoint M. Evan Lock sur le fait qu'il est difficile de faire un plan de mobilité alors que le lieu n'est pas défini, c'est évident. Mais au minimum un plan financier ou un business plan aurait été nécessaire avant d'arriver devant le Conseil communal ou la Municipalité pour se décider. Il trouve cela un peu dommage, mais la porte est toujours ouverte. Si M. Patrick Messmer arrivait avec un business plan, il pense que la porte de ce Conseil serait toujours ouverte. Tout ce qu'il peut lui dire, c'est d'étoffer ce dossier, de mettre des choses dedans qui séduisent les Conseiller(ère)s et qui montrent que ce projet est viable. Il pense qu'il trouvera suffisamment d'oreilles ouvertes à ce projet. Mais en l'état des choses, il a personnellement de la peine à voter pour la prise en considération de ce projet. Le second argument qui fait qu'il est contre ce projet, comme il l'a déjà dit au tout début, c'est que la commune donne de l'argent public ou des terrains pour quelque chose qui est de l'ordre du business et non pas de la culture, car ce n'est pas de la culture qui va être présentée dans cette salle, c'est bien de business, à la limite de la promotion économique.
- Mme Regina Bovet : explique qu'au fond le projet est peut être intéressant, pourquoi pas. Ce qui la dérange c'est que, à moyen terme, une fois de plus, il y aura encore plus de circulation qu'il faudra gérer. Que va-t-on faire avec toutes ces voitures, tous ces gens et toute cette pollution ? Est-ce que Gland, qui est une ville à la campagne, souhaite ceci ? Lors des discussions de groupe, elle a déjà suggéré de ne pourquoi pas discuter avec la commune Vich, pour voir s'il y aurait un terrain disponible au bord de l'autoroute ou ailleurs. Mais la circulation et les nuisances à Gland la dérangeraient.
- M. Evan Lock : aimerait revenir sur les déclarations de M. Daniel Calabrese concernant le business. Il relève juste que cette salle de spectacle serait gérée par une fondation et que, à sa connaissance, les fondations ne font pas de bénéfice. Il ne voit dès lors pas où est le business.
- M. Daniel Calabrese : déclare que M. Evan Lock a tout à fait raison, une fondation ne fait pas de bénéfice. Par contre, quand cette fondation n'arrive pas à rentrer dans ses frais parce qu'un théâtre comme celui-là engendre des frais de fonctionnement et des investissements, il pense qu'il n'y aura pas uniquement que des donateurs qui vont mettre leur argent à fonds perdu. Il faudra quand-même payer les intérêts et payer le personnel. A un certain moment, lorsqu'il y a plus de frais que de rentrées, il y a quand-même un petit problème, toute fondation que ce soit. Un business plan permet de fixer des idées et de savoir où l'on va. Si je suis directeur d'une société et que, en allant devant le Conseil d'administration, je lui présente un projet sans business plan, je me fais juste renvoyer.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Par 37 non, 11 oui, 9 abstentions signifiées, le Conseil communal refuse de renvoyer le postulat de M. Patrick Messmer demandant à la ville de Gland un droit de superficie pour la construction semi-privée d'une salle de spectacle à la Municipalité pour étude et rapport.

Le président tient à relever que M. Patrick Messmer fait un travail exceptionnel au niveau de la commune pour la culture. Il ne peut que l'encourager à continuer son travail, à ne pas voir cet échec comme définitif et à remettre l'ouvrage sur le métier.

13. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de M. Victor Braune intitulée « Un gymnase à Gland à l'horizon 2030 ? »

- Le président demande à M. Victor Braune s'il est satisfait de la réponse.
- M. Victor Braune : remercie la Municipalité pour sa réponse et ses précisions. Il pense que dans tous les cas c'est une chose dont il faudra tenir compte à l'avenir, que ce soit en matière d'aménagement du territoire ou en matière de transports. C'est quelque chose qui risque de tomber sur les Conseiller(ère)s à l'avenir, mais dans tous les cas il faut le garder dans un coin de la tête. Il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

14. Nomination d'une Commission ad hoc chargée d'examiner l'avant-projet de la révision partielle des statuts du Conseil régional

Le président explique que, en date du 30 mai 2018, le Conseil régional du district de Nyon a adressé un courrier à la Municipalité, lequel a été transmis aux Président(e)s et Chefs de groupe des différents partis du Conseil. En substance, le Conseil régional propose d'intégrer le DISREN dans les statuts du Conseil régional et de ne pas maintenir le but optionnel qui engendre des situations hybrides et beaucoup de questions au niveau des membres de l'association régionale. Conformément aux dispositions légales en vigueur (art. 113 de la Loi sur les communes), une consultation sur l'avant-projet de révision partielle des statuts va être organisée entre le 1^{er} août et le 31 octobre 2018. Une Commission ad hoc pour l'examen de l'avant-projet de cette révision partielle doit dès lors être nommée lors de la présente séance.

La séance de présentation de cette révision partielle des statuts aura lieu le mercredi 29 août 2018, à 18h30, à la salle de Montoly, à Gland.

- La secrétaire donne les noms des commissaires désignés par les partis. Ce sont :
Premier membre : M. Patrick Wegmann, UDC
Membres : M. Jérôme Frachebourg, GdG – Mme Thérèse Betchov Heidrich, GdG – M. Jean-Marc Jaquier, PLR – M. Rupert Schildböck, PS-Les Verts-POP.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

15. Postulat de M. Victor Braune pour l'étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi des prestations financières pour les jeunes (art. 31 et 31a LASV)

- Le président passe la parole à M. Victor Braune pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Yves Froidevaux : tient vraiment à saluer le choix du sujet et de la thématique dans la mesure où, évidemment, la question du décrochage scolaire est essentielle. Il ne peut quand même que s'étonner. Dans la ligne droite de ce qu'a dit M. le Syndic Gérald Cretegnny tout à

l'heure s'agissant d'un certain nombre d'associations de commune qui étaient un peu mises sur le grill par la COGES, les Conseiller(ère)s se retrouvent là face à une interpellation – car cela ressemble vraiment à une interpellation d'ailleurs – qui traite d'abord de la politique cantonale qui est menée. Le CSR est une association de commune, au sens de l'art. 112 de la Loi sur les communes, qui a ses propres statuts, son propre fonctionnement, son propre système de vérification. Et là on va très loin dans la demande par rapport aux questions. Il n'est pas parlé de choses générales. On veut savoir ce que font les collaborateurs, le turn-over, des éléments qui sont très loin du champ de compétences du Conseil communal défini notamment par la Loi sur les communes à son art. 4. Il comprend bien les questions et la thématique, ainsi que les enjeux derrière, mais à son sens ce postulat ne peut être traité par la Municipalité puisque les réponses qui sont posées sont une affaire d'une association de commune.

Au lieu d'intervenir une deuxième fois, s'agissant du postulat suivant, pour lequel il va faire exactement les mêmes remarques, c'est encore plus complexe car la Fondation de La Côte pour l'aide et les soins à domicile et la prévention, qui chapeaute notamment le CMS de Gland, est une fondation de droit privé, qui elle aussi a ses statuts, qui est vérifiée, auditée, et dont les comptes sont au final vérifiés par le SSO. On se retrouve avec des choses extrêmement précises pour des organisations privées, dont le contrôle doit se faire d'abord par le canton. D'ailleurs, les différentes lois évoquées dans ces postulats prévoient bien tout un processus de contrôle sur les prestations qui sont offertes et proposées. Pour lui, tant le premier postulat qui est présenté aujourd'hui que le second ne peuvent pas être renvoyés à la Municipalité, ou s'ils le sont, cette dernière ne pourra pas y répondre. Il est notamment demandé le turn-over ou les compétences du personnel engagé; à son sens, cela est très loin de la compétence que la loi octroie au Conseil communal. Même si les sujets sont très intéressants, il invite les postulants à plutôt déposer ce genre d'interpellations au Grand-Conseil, il pense qu'ils ont également des valets à cet endroit là-bas.

- M. Victor Braune : déclare, pour répondre à M. Yves Froidevaux qui soulève un point tout à fait intéressant, qu'il y a une chose qu'il faut comprendre, c'est que le cadre légal est effectivement cantonal. La politique sociale est cantonale, mais on constate toutefois que la mise en œuvre se fait au niveau des communes. Le choix a été fait dans d'autres cantons d'avoir des associations intercommunales. Par exemple, dans notre région, le Centre social régional est chapeauté par l'Association régionale pour l'action sociale du district de Nyon (ARAS), dont il a été question tout au début de la présente séance du Conseil communal, au sein de laquelle les communes ont des représentants dans la mesure où il s'agit d'une association intercommunale.

Néanmoins, on voit que cela a un impact concret sur la politique sociale au niveau des communes, tout simplement parce que ces jeunes, qui se trouvent dans la commune, vont bénéficier non seulement de ces mesures prévues par la législation cantonale, mais vont également bénéficier d'autres mesures qui sont elles strictement communales. Ce qui pourrait être demandé au niveau du Grand conseil, c'est un audit ou un bilan au niveau cantonal. Le Grand conseil ne va pas s'amuser à venir faire un bilan pour le district de Nyon. L'on sait que, pour les communes comme Gland, la facture sociale représente une part non négligeable de son budget et l'on sait que les villes ont une tendance beaucoup plus élevée à avoir des jeunes dans des situations avec des difficultés comme cela que les plus petites communes. L'idée derrière ce postulat est vraiment de regarder au niveau communal, pour les jeunes glandois, comment le CSR, qui est l'organe qui applique toutes ses décisions au sein de la commune, réussi à mettre en œuvre des mesures qui sont très bonnes. Son postulat parle très précisément des art. 31 et 31a de la LASV, qui sont des mesures qui ont justement été introduites pour aider ces jeunes, lesquels bénéficient soit des aides prévues par la législation fédérale ou cantonale, soit des aides plus précisément communales, comme par exemple des aides au logement. L'idée est que la commune, via sa représentation à l'ARAS, qui chapeaute pour Gland la mise en œuvre de cette politique sociale, fasse un bilan. Il imagine bien que la Municipalité ne sera pas en mesure forcément de répondre à toutes les questions qui sont posées. Mais toutes les informations utiles et transférables qu'elle pourra donner aux Conseiller(ère)s leur permettra déjà de prendre la température.

- Mme Isabelle Monney : explique qu'elle fait partie du Comité de direction de l'ARAS. Le Conseil intercommunal de cette dernière s'est tenu le 14 juin 2018 et le CoDir s'est réuni le mercredi 20 juin. A cette occasion, un point de situation a été fait par rapport aux jeunes car, depuis un certain temps, beaucoup trop de jeunes se sont retrouvés au social, ce qui a créé passablement de soucis. Il ne faut pas oublier que, au niveau du canton, passablement de propositions ont été développées, comme par exemple les thématiques FORJAD ou T-Une. A Gland, un projet nommé « Activ'Action » a été déployé pour permettre à certains jeunes de la commune de pouvoir raccrocher car, le plus souvent, ils sont plus ou moins laissés au bord de la route, puis les années passent et finalement il est extrêmement difficile de pouvoir les réinsérer. Il est vrai qu'il est difficile pour la Municipalité de pouvoir donner toutes ces informations au Conseil communal. Par contre, ce qu'elle peut proposer – et cela est tout à fait faisable – c'est que le directeur du CSR vienne éventuellement avant une séance du Conseil communal pour présenter toutes ces thématiques. Il est très difficile pour les personnes qui n'ont jamais assisté au Conseil intercommunal de l'ARAS de se représenter ce que c'est en réalité. Dans ses communications au début de la séance, elle a juste parlé de trois comptes de l'ARAS du district, soit les n° 711, 712 et 720, comptes qui ont d'ailleurs fait du bénéfice et dont les montants vont être redistribués aux communes. S'agissant du compte n° 710, qui est financé par le canton en fonction du nombre de personnes se retrouvant au RI, il va en découler le nombre d'assistants-sociaux et le nombre d'assistants-administratifs qui vont être subventionnés par le canton. L'on peut clairement voir l'évolution de ces dernières années, avec des mois où tout d'un coup il y a plus de personnes qui ont la chance de retrouver un travail, d'autres personnes malheureusement qui arrivent. Ce qu'elle peut dire, c'est que cela fait maintenant 7 ans qu'elle fait partie de l'ARAS et qu'il faut admettre que, ces dernières années, une augmentation de 3 à 6 % des bénéficiaires du RI est constatée. Elle ne sait pas ce que pensent les Conseiller(ère)s de sa proposition, mais elle sait que M. Antoine Steiner, directeur du CSR, a récemment fait une présentation au Conseil communal de Commugny, laquelle a été appréciée par les Conseiller(ère)s car cela leur a permis de clarifier certaines situations.
- M. Victor Braune : trouve que dans tous les cas c'est une proposition qui est intéressante. Il est vrai qu'il existe toute une panoplie d'associations intercommunales – pour ne pas le faire penser à un postulat qu'il a déposé il y a un certain temps. Néanmoins, il recommande aux Conseiller(ère)s de transmettre le présent postulat à la Municipalité pour la simple et bonne raison que, même s'il y a des questions pour lesquelles aucune réponse ne pourra être apportée, cela ne coûte rien et permettrait aux Conseiller(ère)s, même dans une réponse relativement brève, d'avoir une vue d'ensemble sur ce qui concerne la commune de Gland, même si sur certains points il n'y a pas de réponse possible, mais cela sera toujours aussi bon à savoir.

Pour faire suite à l'intervention de M. Yves Froidevaux, le président lit les définitions du postulat et de l'interpellation, lesquelles figurent à la fin du Règlement du Conseil communal, soit :

« Le postulat est une invitation à la municipalité d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de faire une proposition dans un domaine particulier et de dresser un rapport. Le postulat n'a pas d'effet contraignant pour la municipalité, si ce n'est l'obligation d'analyser une situation et de rédiger un rapport. Le postulat peut porter sur une compétence du conseil communal ou de la municipalité ».

« L'interpellation est une demande d'explication adressée à la municipalité sur un fait de son administration. Elle ne comprend ni le pouvoir d'annuler ou de modifier les décisions municipales, ni celui d'adresser des instructions impératives à la municipalité. L'auteur de l'interpellation ou tout membre du conseil peut proposer à l'assemblée l'adoption d'une résolution à la fin de la discussion qui suit la réponse de la municipalité à l'interpellation. La résolution consiste en une déclaration à l'attention de la municipalité et n'a pas d'effet contraignant pour celle-ci. »

Il a envie de dire que, dans le cas présent, l'on se retrouve un peu entre les deux. Il est vrai que l'on n'est pas vraiment dans un postulat, mais pas non plus tout à fait dans une interpellation, parce que les questions qui sont posées vont bien au-delà de la sphère de l'Administration communale, quand bien-même des représentants de la Municipalité sont membres de ces conseils intercommunaux, ce qui pourraient faire comprendre que c'est peut-être un fait de l'Administration de Gland par le fait des questions qui nous toucheraient la commune d'une certaine manière.

Il rappelle à M. Victor Braune qu'il a la possibilité de transformer son postulat en interpellation et lui demande si tel est son désir.

- M. Victor Braune : avait interprété les termes « *dresser un rapport* » figurant à l'art. 71 let. a *in fine* du Règlement du Conseil communal concernant le postulat, par pouvoir poser une suite de questions formant un rapport. Alors tout dépend le sens évidemment que l'on donne au mot « rapport ». Est-ce que c'est un rapport qui doit être extrêmement bref de 3 pages ou est-ce un rapport plus consistant ? Pour sa part, il l'avait interprété comme cela mais, cas échéant, si le Conseil trouve qu'une interpellation est plus judicieuse, il est tout à fait ouvert à cette option.

Le président relève que ce sont des questions qui sont posées et non pas une demande d'étudier quelque chose, comme un nouveau projet ou une étude particulière pour voir si l'on peut de manière opportune contrôler le fonctionnement de la commune, etc. Il s'agit là de 6 questions relativement claires et précises.

- M. Victor Braune : déclare que, pour rester dans le formalisme, il y a bien 6 questions précises. Néanmoins, selon le paragraphe figurant avant les questions de son postulat, à la seconde ligne, il est mentionné que « *Le présent postulat demande une étude afin de connaître les mesures mises en place suite à la révision de la LASV et d'en analyser le suivi et les résultats* ». Les questions posées sont simplement des points sur lesquels il insiste, mais il s'agit bien d'une sorte d'étude. Il n'a effectivement peut-être pas été précis sur les mots, est-ce que l'on parle d'une étude, d'un rapport, mais cela porterait effectivement sur des points sur lesquels il insiste. Il répète qu'il est tout à fait ouvert à transformer ce postulat en interpellation.

Le président relève qu'un postulat sert plutôt à étudier les mesures à mettre en place, là M. Victor Braune demande plutôt d'étudier ces mesures.

- Mme Isabelle Monney : a une autre proposition à faire. L'ARAS prépare un rapport d'activités qui est extrêmement fourni et détaillé et elle conseille les Conseiller(ère)s à le lire. S'il venait encore à manquer des éléments aux Conseiller(ère)s, elle revient sur sa proposition d'inviter le directeur du CSR, qui sera vraiment à même de donner toutes les informations par rapport à ce sujet.
- M. Guillaume Labouchère : a l'impression que l'on essaie d'éviter le postulat parce que tout le monde est d'accord sur le fond, soit que ce serait bien d'avoir une étude. Il pense que c'est l'occasion idéale de se demander quel est l'impact de ces mesures cantonales, pour lesquelles les communes ont toujours tendance à dire que ce ne sont pas elles qui décident, que c'est le canton, donc finalement elles laissent aller et puis ensuite on verra. Il pense que les applications sont fondamentales et, quitte à ne pas avoir les réponses à toutes les questions, cela permettra d'avoir une vue d'ensemble. Et il met au défi la majorité des membres du Conseil communal de connaître tous ces anagrammes dont il est parlé et croit que c'est vraiment l'occasion d'obtenir une vue d'ensemble sur ce qui se passe.
- M. Yves Froidevaux : déclare que sur la question de la vue d'ensemble, cela paraît tout à fait pertinent. Le problème est que la vue d'ensemble implique énormément d'institutions et de mesures, puisqu'il y a par exemple pour les jeunes non seulement le RI mais aussi des bourses d'étude par exemple. Si les Conseiller(ère)s veulent avoir une vision globale, il faudrait qu'une étude soit réalisée sur l'ensemble des mesures, qui sont extrêmement nombreuses, qui sont éparpillées dans différents services ou différentes associations, qui sont pour une partie du ressort du canton, pour l'autre du ressort des communes. Il n'y aura pas de vision d'ensemble si on ne traite que ce point-là. Si une vision d'ensemble était souhaitée, il lui semble que les questions posées l'auraient été de manière différente. Les questions posées sont extrêmement précises, notamment de turn-over du personnel. Qu'est-ce que cela regarde le Conseil communal de Gland de connaître le turn-over du personnel ? Si l'ARAS veut le communiquer dans son rapport, elle peut le faire, mais il y a des éléments qui lui semblent, à son sens, très loin d'une vision globale des mesures et de l'utilisation de ces mesures. Il s'agit là d'une question du Grand conseil, qui est le pouvoir législatif du canton, et si l'on prend les différentes lois qui sont appliquées par ce postulat ou par le suivant, on voit qu'il y a tout un dispositif d'évaluation des mesures, de contrôles, que ce soit les régions ou la politique générale. Il invite dès lors les Conseiller(ère)s à refuser ce postulat, ou plutôt il invite M. Victor Braune à transformer son postulat en interpellation, ce qui lui permettra au moins

d'avoir une réponse à ses questions avec un impact assez proche, avec des réponses qui peuvent lui être données parce que, à son sens, il n'y en a pas beaucoup.

- M. Guillaume Labouchère : a un peu de peine à comprendre. Finalement on essaie de nous décrire que c'est une usine à gaz et que cela ne sert à rien de s'y référer, parce que de toute façon on ne comprendra pas, on n'aura pas le temps, etc. C'est l'occasion pour les Conseiller(ère)s d'avoir un rapport. Il rappelle que les questions qui sont mentionnées dans le postulat doivent être abordées, mais qu'il est également demandé d'avoir un rapport, lequel contiendra non seulement les réponses aux questions posées mais également d'autres éléments, par la voie d'un postulat.
- Mme Florence Golaz : déclare qu'elle n'a pas eu de réponse claire de la Municipalité sur cette question. Elle a bien entendu les propositions qui ont été faites de transmettre le rapport de gestion de l'ARAS ou d'organiser une présentation au Conseil communal. Si ces propositions seraient enrichissantes pour la culture générale des Conseiller(ère)s, elle pense que si l'on veut savoir précisément comment l'ARAS exécute son mandat – et c'est ce qui ressort des questions posées – c'est à l'ARAS qu'il faut poser ces questions. Ce n'est pas à la Municipalité de répondre pour un fait qui n'est pas de sa propre Administration. Elle aimerait entendre la Municipalité sur la question de savoir si elle-même peut répondre à ces questions.
- M. Gérald Cretegy : croit que l'on rejoint un peu la réflexion qui a déjà été faite plus tôt s'agissant des institutions dont les communes disposent et qui ont elles-mêmes leurs propres organes. La Municipalité peut parfaitement demander à l'ARAS, dans le cadre du Conseil intercommunal de cette association, un rapport qui prend en compte toutes les questions posées. Dans ce sens-là, le rapport de l'ARAS, qui sera peut-être utilisable aussi pour d'autres communes, serait présenté aux Conseiller(ère)s afin de pouvoir en discuter. Si cela n'est pas fait comme cela, car la Municipalité ne peut pas commander l'ARAS, elle doit lui poser des questions. Même si Mme la Municipale Isabelle Monney fait partie du CoDir de l'ARAS, il convient au CoDir d'intervenir pour que le personnel de l'ARAS fasse un rapport à l'attention de la Municipalité. Le problème est que si on commence à faire ce genre d'opération en direct à Gland, il laisse le soin aux Conseiller(ère)s de vérifier comment cela va se passer au niveau de l'ARAS si tout d'un coup 40 communes, se disant que c'est une excellente idée, font la même chose et vont lui poser des questions. Cela permet à la Municipalité d'être moteur au sein de l'ARAS pour obtenir des réponses aux questions posées pour pouvoir les transmettre aux Conseiller(ère)s. Si cela était fait sur la base d'une interpellation, la Municipalité pourrait essayer d'obtenir un rapport, quitte à demander un délai supplémentaire.
- M. Daniel Calabrese : déclare que peut-être M. Victor Braune pourrait retirer momentanément son postulat et le représenter le cas échéant. Cela laisserait du temps à la Municipalité, si elle s'y engage, pour apporter ces questions à l'ARAS et essayer d'obtenir un rapport. Si elle y réussit, cela sera tant mieux, il n'y aurait plus besoin de postulat, ni d'interpellation. Le cas échéant, si la Municipalité n'arrive pas à obtenir ce rapport, M. Victor Braune aurait toujours un autre moyen de pression et pourrait représenter son postulat au Conseil communal. Cela lui éviterait de tirer une cartouche à blanc.
- M. Victor Braune : déclare, et il est tout à fait d'accord avec M. Yves Froidevaux, qu'il trouve dommage que, encore une fois, en tant que commune, on se retrouve à financer des choses sur lesquelles on n'a quelque part aucune emprise. La facture sociale de la commune est très conséquente, ce qui a pu être constaté dans les comptes tout à l'heure, et il s'agit-là de choses qui concernent la commune au quotidien, de manière tout à fait concrète. Encore une fois, il trouve dommage que, parce que ces mesures sont appliquées au niveau intercommunal, il est répondu « circulez, il n'y a rien à voir ». Pour lui, le postulat est en théorie souvent un objet adéquat pour réussir à avoir une vue d'ensemble sur ce genre de thématique, comme l'a dit M. Guillaume Labouchère. Maintenant, au vu des différentes interventions, il pense que la transformation de son postulat en interpellation serait momentanément la solution la plus viable. Mais il trouve encore une fois dommage, en tant que Conseil communal, de n'avoir aucune emprise sur des sujets qui sont aussi importants et qui pèsent lourd sur les finances de la commune. Il transforme formellement son postulat en interpellation et charge la Municipalité d'intervenir auprès de l'ARAS pour obtenir des réponses aux questions posées dans ce document.

- Le président prend bonne note que M. Victor Braune a décidé de transformer son postulat en interpellation, laquelle est soutenue par plus de 5 membre présents.
Il demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.
- M. Gérald Creteigny : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors d'une prochaine séance du Conseil communal et qu'elle sera manifestement obligée de demander un délai.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

16. Postulat de Mme Marion Wahlen intitulé « CMS (centres médicaux sociaux) et soins à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux

- Le président passe la parole à Mme Marion Wahlen pour le développement de son postulat.
- La discussion est ouverte.
- M. Yves Froidevaux : imaginait que Mme Marion Wahlen allait transformer son postulat en interpellation, puisque l'on est là face à une fondation privée, de droit d'utilité publique, et que cela est donc encore plus compliqué que pour l'objet précédent concernant une association de commune. C'est comme si l'on demandait à une crèche que l'on subventionne des informations sur son personnel, quel titre ont les éducatrices ou ce genre de choses. A son sens, on se retrouve également ici bien au-delà des limites imposées par la loi en matière de droit d'un Conseil communal, sur une structure complètement privée, qui a sa politique du personnel, qui a ses choix en matière de personnel. Là aussi, il partage complètement les inquiétudes ou les questions de Mme Marion Wahlen. Mais comme mentionné en introduction, il lui semble que l'on est bien sur le côté public cantonal qui doit être évalué, et probablement qu'il devrait l'être. Mais il invite Mme Marion Wahlen à intervenir au niveau du canton car là, à son sens, on serait encore plus qu'avant au-dehors des clous en renvoyant ce postulat à la Municipalité.
- Mme Marion Wahlen : veut juste faire remarquer que ce n'est pas parce que cela est du ressort du canton qu'il ne faut pas s'en préoccuper. Elle transforme formellement son postulat en interpellation et charge la Municipalité d'intervenir auprès de la Fondation de La Côte pour obtenir des réponses aux questions posées dans ce document.
- Le président prend bonne note que Mme Marion Wahlen a décidé de transformer son postulat en interpellation, laquelle est soutenue par plus de 5 membre présents.
- Mme Isabelle Monney : explique que l'on est là exactement dans le même cas de figure qu'au niveau de l'ARAS. C'est la Fondation de La Côte qui va être à même de répondre aux questions posées. Elle peut là aussi éventuellement proposer une présentation afin que les Conseiller(ère)s aient l'occasion de discuter avec le directeur de cette fondation, afin qu'il leur explique ce qu'est le RAIL, ce qu'est le support, les différentes comparaisons à mettre entre les associations et les fondations au niveau du canton, soit une bonne partie des questions qui sont posée dans ce postulat, transformé en interpellation.
- Mme Marion Wahlen : déclare que, tout comme pour le postulat de M. Victor Braune, transformé en interpellation, cette présentation sera la bienvenue. Elle maintient toutefois son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.
- Mme Isabelle Monney : déclare que la Municipalité répondra de manière formelle lors d'une prochaine séance du Conseil communal.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

17. Interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Comment lutter contre l'antispécisme radical ? »

- Le président passe la parole à M. Michel Girardet pour le développement de son interpellation.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement.
- Mme Jeannette Weber : peut immédiatement donner une réponse s'agissant de la première question, soit de savoir si des dispositions ont été appliquées pour protéger le marché de Gland et les commerçants. En effet, la Municipalité travaille étroitement avec la gendarmerie, qui fait souvent des passages au marché, tout comme les agents de sécurité publique, qui sont eux présents à chaque marché. Il n'est bien sûr pas envisageable d'avoir la présence de la gendarmerie durant tout le marché, cela n'est juste pas possible de mettre des policiers partout.

S'agissant de la deuxième question, soit de savoir si des recherches en collaboration avec les autres communes ont été effectuées pour identifier les auteurs des actions mentionnées dans l'interpellation, il s'agit du travail de la gendarmerie, et les Conseiller(ère)s comprendront que le Municipalité ne peut pas leur donner des détails si des procédures sont en cours. C'est la gendarmerie qui s'occupe de cela.

En cas d'incident au marché dû la présence d'antispécistes au marché, la Municipalité fera immédiatement appel à la gendarmerie et il est clair que les auteurs seront dénoncés pour trouble à l'ordre public.

S'agissant des mesures prises par la Municipalité à ce jour, cette dernière en a parlé à plusieurs reprises lors de ses réunions. Elle ne peut répondre ce soir que sur les questions sécuritaires, et non pas sur le soutien ou non de ce mouvement, mais cela est un autre débat.

- M. Michel Girardet : entend la réponse qui vient d'être donnée par Mme la Municipale Jeannette Weber. Il pense que ce qui nous a tous passablement choqué, que ce soit au sein du Conseil ou au sein de la population, c'est le laxisme des autorités que l'on a vu. Pour sa part, il trouve absolument scandaleux que des antispécistes puissent rester une matinée entière à occuper des locaux, à empêcher des gens de travailler. La police était présente, mais personne ne leur a donné l'ordre d'évacuer un endroit privé où des gens travaillent. A Aubonne, ils sont à nouveau restés des heures à occuper la route, personne ne les a délogés. Par cette interpellation, il souhaite finalement savoir si la Municipalité de Gland fera la même chose, c'est-à-dire si par exemple à Gland des antispécistes empêchent le marché de se tenir, est-ce que l'on va les regarder pendant des heures et empêcher les commerçants de faire leur travail ? Personnellement, il souhaite savoir si la Municipalité interviendra et prendra des mesures.
- Mme Jeannette Weber : répète qu'il est bien entendu que, en cas d'incident sur le marché, la Municipalité demandera immédiatement à la gendarmerie d'intervenir de suite et d'arrêter les perturbateurs. La Municipalité ne les laissera pas causer du scandale et les regarder faire sans intervenir.
- M. Daniel Calabrese : déclare, sous forme de boutade, que l'une des mesures qui pourrait être prise serait de mettre des panneaux « Gland, ville sans boucherie ».
- Le président demande à M. Michel Girardet s'il est satisfait de la réponse.
- M. Michel Girardet : déclare qu'en l'occurrence la réponse obtenue de la part de la Municipalité le satisfait. Il pense que bien entendu la Municipalité suivra les développements ultérieurs s'il y en a. Ce qui le préoccupait, c'était la réagibilité de la Municipalité si de tels événements devaient malheureusement se passer à Gland. Il est satisfait de la réponse apportée par la Municipalité.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

18. Nomination du Bureau du Conseil pour l'année 2018-2019

- Le président rappelle que, selon l'art. 13 du Règlement du Conseil communal, le président et les vice-présidents sont nommés au scrutin individuel secret. Ces élections ont lieu à la majorité absolue au premier tour et à la majorité relative au second tour. Les bulletins blancs sont pris en compte dans le calcul de la majorité absolue. En cas d'égalité de suffrage, le sort décide.

Election du(de la) président(e)

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est à la plateforme PS-Les Verts-POP de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, M. Nicolas Aeschmann propose Mme Véronique Villaine, actuelle 1^{ère} vice-présidente, et la présente : *« Mme Véronique Villaine est mère de famille de trois jeunes adultes et d'une jeune fille de 9 ans. C'est une spécialiste du col du Marchairuz, qu'elle emprunte quasiment tous les jours pour affronter les rigueurs de la Vallée de Joux. Cheffe de projet dans une entreprise de haute horlogerie, elle sait prendre des décisions et mener des débats parfois houleux. Au Conseil communal depuis 8 ans, elle a été membre de la Commission de gestion et est actuellement déléguée au Conseil régional et au RAT. Mme Véronique Villaine a assuré la vice-présidence tout au long de l'année écoulée et est très motivée à prendre la présidence du Conseil communal pour l'année à venir. Merci de lui faire bon accueil. »*.
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de Mme Véronique Villaine est soumise au vote.

Résultat

Bulletins délivrés	Bulletins rentrés	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Bulletins valables	Majorité absolue
61	61	6	0	61	31

Mme Véronique Villaine est élue par 52 voix. Il y a 3 voix éparses.

- Le président demande à Mme Véronique Villaine si elle accepte cette nomination.
- Mme Véronique Villaine accepte avec grand plaisir son élection et remercie les Conseiller(ère)s de la confiance qu'ils lui témoignent, ainsi que pour l'honneur qui lui est donné de les représenter pendant une année. Elle remercie également son groupe, qui a su la convaincre de partir dans ce nouveau défi. Elle aimerait aussi remercier M. Patrick Vallat, président sortant, ainsi que Mme Karine Teixeira Ferreira, secrétaire, pour cette année de vice-présidence où elle a beaucoup appris et qui a été vraiment menée avec collégialité et bonne humeur. Après 8 ans de Conseil, dont 3 ou 4 ans en tant que Cheffe de groupe, membre de la COGES, elle pense que les rouages du Conseil lui sont devenus familiers et elle se réjouit de diriger des débats animés comme aujourd'hui, cela fait plaisir quand tout le monde s'anime, cela dans le respect de chacun. L'humour pouvant cependant être une arme redoutable dans les débats, elle espère que les Conseiller(ère)s en feront bon usage, et elle remercie M. Daniel Calabrese pour sa dernière phrase d'humour sur les boucheries à Gland, cela est toujours sympathique. Elle voulait se souhaiter une année de présidence sans trop de préavis et de règlements, c'est plutôt mal parti puisque le premier Conseil va déjà avoir des règlements. Pour terminer, elle a une petite pensée particulière pour Mme Mireille Tacheron, ancienne secrétaire du Conseil communal, qui, quand elle était Cheffe de groupe, l'a harcelée et torturée pour avoir les renseignements, pour qu'elle rende des choses à l'heure, pour qu'elle fasse les choses dans les règles, et qui, à chaque fois qu'elle la croise, lui dit « tu

verras, quand tu seras présidente, tu ne pourras plus oublier ». Alors que Mme Mireille Tacheron soit rassurée, l'été sera studieux, elle apprendra tout le règlement par cœur.

- Le président la félicite pour cette élection et lui souhaite une année pleine de beaux moments au service de la ville de Gland et de son Conseil.

Election du(de la) 1^{er(ère)} vice-président(e)

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est au groupe UDC de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom du groupe UDC, M. Maurizio Di Felice propose M. Patrick Wegmann et le présente : *« Né à Kobe au Japon en 1965, M. Patrick Wegmann arrive en Suisse à l'âge de 14 ans, où il rejoint Gruyères pour y apprendre le français et terminer sa scolarité. M. Patrick Wegmann a suivi également un certain nombre de cours et de formations dans les domaines de la gestion (gestion du temps, négociations, gestions des conflits) et de la conduite (équipes performantes, séances actives, gestion de projets). Respectueux et consciencieux, d'un contact aisé avec les gens, un sens affûté du service le rend particulièrement attentif à la qualité du travail fini. Polyglotte, M. Patrick Wegmann, outre le français et le japonais, pratique également l'anglais, l'allemand et l'italien. Il est ouvert d'esprit et possède la faculté de s'intégrer au sein des équipes et de s'adapter rapidement à des contextes et des cultures différentes Représentant le groupe UDC au sein du Conseil régional, il a participé à de nombreuses Commissions, dont plusieurs fois comme 1^{er} membre. Marié avec Isabelle, avec qui ils sont les heureux parents de 4 enfants, il réside à Gland depuis 1997. Le côté professionnel de M. Patrick Wegmann est des plus varié puisqu'il a travaillé 14 ans dans le transport aérien. Après divers mandats dans des entreprises actives dans la bijouterie, il rejoint un géant de l'agroalimentaire pour un mandat comme chef de projet et marketing ayant pour objet le lancement d'une célèbre machine à thé au pays du Soleil levant ».*
- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Patrick Wegmann est soumise au vote.

Résultat

Bulletins délivrés	Bulletins rentrés	Bulletins blancs	Bulletins nuls	Bulletins valables	Majorité absolue
61	61	8	1	60	31

M. Patrick Wegmann est élu par 40 voix. Il y a 12 voix éparses.

- Le président demande à M. Patrick Wegmann s'il accepte cette nomination.
- M. Patrick Wegmann accepte son élection et remercie les Conseiller(ère)s pour leur confiance.
- Le président le félicite pour son élection et lui souhaite également une année pleine de beaux moments au service de la ville de Gland et de son Conseil.

Election du(de la) 2^{ème} vice-président(e)

- Selon le tournus discuté en début de législature, c'est au groupe GdG de proposer un(e) candidat(e).
- Au nom du groupe GdG, M. Daniel Calabrese, propose M. Pierre-Alain Bringolf, et passe la parole à ce dernier, qui se présente : *« Je ne voudrais pas qu'à cause de moi on finisse cette soirée encore plus tard qu'il n'est, je serai dès lors bref. J'aurais 58 ans vers la fin de l'année, je suis marié, sans enfant. J'ai une formation à la base d'économiste, j'ai pas mal roulé ma bosse dans le monde de la banque et de la finance pendant plusieurs décennies. J'ai également des activités dans diverses sociétés, tant au niveau financier qu'administratif, en tant qu'indépendant à mi-temps actuellement. Je suis ravi et très honoré, si vous me*

confirmez dans ce rôle, d'intégrer le Bureau où j'ai pu constater, depuis que je suis actif au Conseil, qu'il y règne une bonne ambiance et surtout, mon intérêt pour les affaires de la commune grandissant avec les années, je suis particulièrement motivé, surtout dans un premier temps, d'en apprendre davantage de la part des personnes plus expérimentées au sein du Bureau, et ensuite de pouvoir jouer ultérieurement un rôle de plus en plus actif. »

- Il n'y a pas d'autre proposition et la candidature de M. Pierre-Alain Bringolf est soumise au vote.

Résultat

<i>Bulletins délivrés</i>	<i>Bulletins rentrés</i>	<i>Bulletins blancs</i>	<i>Bulletins nuls</i>	<i>Bulletins valables</i>	<i>Majorité absolue</i>
61	61	3	1	60	31

M. Pierre-Alain Bringolf est élu par 54 voix. Il y a 3 voix éparses.

- Le président demande à M. Pierre-Alain Bringolf s'il accepte cette nomination.
- M. Pierre-Alain Bringolf accepte son élection et remercie les Conseiller(ère)s pour leur confiance.
- Le président le félicite pour son élection et lui souhaite une année pleine de beaux moments au service de la ville de Gland et de son Conseil.

Election de deux scrutateur(trice)s

- Le président rappelle que, selon l'art. 13 du Règlement, lorsque le nombre des candidats pour la nomination des scrutateurs et des suppléants est égal à celui des sièges à repourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement. Mention en est alors faite au procès-verbal.
- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateur(trice)s sont :
M. Heinz Beutler (PLR) et Mme Regina Bovet (GdG).
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

M. Heinz Beutler et Mme Regina Bovet sont élus tacitement aux postes de scrutateurs.

Election de deux scrutateur(trice)s suppléant(e)s

- Les deux candidats déclarés au poste de scrutateur(trice)s suppléant(e)s sont :
M. Moritz de Hadeln (PS-Les Verts-POP) et Jean-Marc Guibert (UDC).
- Il n'y a pas d'autre proposition.

Résultat

MM. Moritz de Hadeln et Jean-Marc Guibert sont élus tacitement aux postes de scrutateurs-suppléants.

Le président félicite les scrutateurs et les scrutateurs-suppléants pour leur engagement et leur souhaite beaucoup de plaisir dans leurs fonctions.

19. Nomination de la Commission de gestion

- Le président rappelle que cette Commission, composée de sept membres au moins selon l'art. 48 du Règlement, est réélue toutes les années et que ses membres sont rééligibles. Elle n'est pas bloquante et tous les membres de la Commission de gestion peuvent donc siéger dans les Commissions techniques tout au long de l'année. Cette Commission sera élue par un scrutin de liste.
- Les candidats déclarés sont les suivants :
Mmes Myriam Grandjean et Fabienne Bill (GdG), MM. Pascal Chollet et Roger Hemberger (PLR), M. Moritz de Hadeln et Mme Anita Waeber (PS-Les Verts-POP), M. Philippe Blanchut (UDC).
- Il n'y a pas d'autre proposition. Sept candidats sont présentés pour sept postes.

Résultat

Mmes Myriam Grandjean, Fabienne Bill et Anita Waeber, ainsi que MM. Pascal Chollet, Roger Hemberger, Moritz de Hadeln et Philippe Blanchut, sont élus tacitement membres de la Commission de gestion.

- Le président les félicite et leur souhaite beaucoup de satisfaction dans les activités de cette Commission.

20. Divers et propositions individuelles

- M. Daniel Calabrese : informe que, suite à l'assemblée générale du parti politique GdG, il a remis son mandat de co-président. La présidence sera dès lors assurée par Mmes Anik Freuler et Christelle Giraud-Nydegger et il demande aux Conseiller(ère)s de leur faire bon accueil. Il est sûr que le groupe GdG est entre de bonnes mains, ouvertes et lucides. C'est un grand plaisir pour lui de leur laisser ce joli groupe et il leur souhaite tout le meilleur.
- Mme Regina Bovet : déclare que le Grand conseil vaudois siège dans de nouveaux locaux restaurés à Lausanne. Après Etoy et Rolle – ainsi qu'une autre commune qui va suivre – qui ont tenu un Conseil dans ces lieux, la Municipalité de Gland est-elle intéressée à vivre cette expérience avec tous ses Conseillers communaux ? Il s'agit d'une opportunité proposée par le canton après la reconstruction de la salle. Elle remercie d'avance la Municipalité pour sa réponse.
- Mme Véronique Villaine : a une demande à adresser à M. le Municipal Michael Rohrer. Serait-il possible de mettre des miroirs à l'angle de la rue du Perron et du chemin de la Vy-Creuse ? En effet, avec les aménagements dus au passage en zone 30 km/h, il y a très peu de visibilité à cet endroit.
- M. René Barioni : s'adresse en ces termes à l'Assemblée :
« Durant ma carrière professionnelle, j'ai souvent entendu des collègues qui avaient la possibilité de prendre une retraite anticipée, se poser LA question, à savoir quelle serait l'année de trop. Ayant décidé que cette législature serait dans tous les cas ma dernière, cette question m'est revenue à l'esprit : quelle serait l'année de trop ? La question de savoir si l'année de trop en serait une de pas assez, ou si au contraire ce serait celle qui arriverait au bon moment, m'a fait réaliser qu'il y avait un temps pour tout. Pour moi, le moment est arrivé de mettre un terme à mon mandat de Conseiller communal au 30 juin prochain. Beaucoup de souvenirs se sont accumulés durant ces 12 ans et j'ai souhaité partager avec vous trois faits-divers, trois anecdotes.
Le premier, ou la première, m'a fait sourire : c'est, et je me tourne vers la Municipalité, leur résistance héroïque à toute tentative de déposer une motion. Quand même, une énergie sans faille, bravo !
Le ou la deuxième m'a passablement amusé : et là je vais me tourner vers M. Georges Grandjean qui, dans sa grande sagesse, n'a eu cesse de demander systématiquement d'étudier la prise en compte d'à peu près tous les postulats qui ont été déposés. Il n'a pas eu

besoin de le faire ce soir puisque les postulats ont été transformés en interpellations, sous la torture certes, mais ils l'ont fait. Dans tous les cas, Georges était prêt, je l'ai vu !

Le ou la troisième m'a fait rire aux larmes : et là je vais me tourner vers M. Daniel Calabrese, qui s'y attendait peut-être. C'était à l'occasion de covoiturage, où Daniel faisait finement remarquer aux Conseillers que les voitures n'étaient occupées que par une personne : le conducteur. Ceci nous a rassurés.

Vous me direz que ce sont deux GdG. Oui, mais c'est parce que les membres du GdG ne font pas de politique : ils donnent leur avis.

Même si j'aurais souhaité plus d'audace de la part de la Municipalité et du Conseil communal, par exemple une piscine à la plage aurait été quelque chose d'unique en Suisse romande – on ne va pas y revenir – toutes ces années ont été un réel enrichissement et m'ont permis de comprendre les rouages des décisions communales. Je ne manquerai donc pas d'encourager les « y'a qu'à » à faire partie du Conseil et à s'engager dans les débats et les prises de décision. Je garderai les souvenirs de moments très intenses de ces années, qui ont été l'occasion de tisser des amitiés avec des personnes, avant d'être membres de tel ou tel groupe. Je souhaite au Conseil un maximum de débats fructueux et me réjouis de lire les comptes-rendus dans la presse. Je souhaite également bon vent à Mme Véronique Villaine, qui aura la joie et la chance de diriger les débats de cette noble assemblée. Je vous souhaite un bon été à tous. »

Le président remercie M. René Barioni pour tout ce qu'il a apporté durant les nombreuses années qu'il a consacrées à ce Conseil, pour toutes les Commissions dont il a fait partie. Il a déjà eu l'occasion de le féliciter, il croit franchement qu'il est un exemple pour ce Conseil et le remercie.

- M. Patrick Vallat : arrivant au terme de son année de présidence, s'adresse en ces termes à l'Assemblée :

« Voilà le moment que je redoutais le plus : le discours du président de la fin d'année présidentielle. Je ne vais pas vous cacher que j'avais préparé un texte, mais je me connais, je ne vais pas le finir. C'est comme ça, car ce genre de situation m'amène dans l'émotionnel. Quand je me suis marié je n'ai même pas eu le temps de dire oui, parce qu'en fait j'étais déjà tellement dans l'émotionnel que c'est ma femme qui a dit oui à ma place. D'ailleurs c'est elle qui m'a demandé en mariage. Cela ne s'invente pas.

Je finis une année exceptionnelle ! Je trouve que j'ai eu de la chance car il n'y a finalement pas eu beaucoup de travail, de complication. Au début, il a fallu effectuer quelques conciliations entre Commissions et représentants de la Municipalité, mais cela s'est finalement très bien résolu. Je crois que c'était juste une question de dosage et d'avoir l'information qui arrive au bon endroit et au bon moment.

Je souhaite aussi plein succès à Véronique. Tu verras, c'est une tâche intéressante, tu visites, tu voyages, tu bouges, tu rencontres des gens. Moi j'ai remarqué une chose : chaque fois que j'étais à un endroit particulier – soit invité, soit pas invité mais j'y allais quand-même – je demandais aux personnes qui se trouvaient autour de moi s'ils connaissaient le président du Conseil communal de Gland. Trois noms ressortaient assez systématiquement. Le premier, assez surprenant, était Alain Berset. Je devais expliquer qu'il était Conseiller fédéral et non pas président du Conseil communal. La deuxième personne que l'on me citait, un peu plus proche de nous, était Gérald Cretegny. J'expliquais alors qu'il est « juste » Syndic de Gland, et il est vrai que sa visibilité est beaucoup plus grande que celle du président du Conseil. Le troisième nom qui apparaissait, était celui de Christine Girod. Force est de constater qu'elle a dû marquer les esprits, soit en relation avec ses nombreuses interventions en qualité de Municipale, comme présidente du Conseil communal en 2008, soit comme membre et présidente de la Fanfare de Gland ces dernières années. Un bon 40 % des gens la citaient. Et moi j'attendais que mon nom soit cité, mais il n'est pas apparu une seule fois. En une année, personne n'a réussi à me dire qui était le président actuel du Conseil communal. C'est un peu le problème de notre démocratie, où l'on change chaque année. Il en va de même pour le Président du Conseil fédéral. Quand on demande aux gens qui est le président actuel, ils ont un peu de difficultés à donner un nom. Je ne suis pas vexé, j'étais tout content d'être discret, d'ailleurs des fois cela m'arrangeait pleinement.

Je ne vais pas aller plus loin car je m'étais promis de terminer à 23h00 ce soir et j'ai tenu mon pari. Je reviens dans les rangs avec plaisir. J'ai une armada de postulats, motions et interpellations qui n'attendent que la séance du 30 août 2018. Je souhaite à tous un excellent été. »

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au jeudi 30 août 2018 à 19h30, souhaite à tous une belle pause estivale et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 23h00.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :

La secrétaire :

Patrick VALLAT

Karine TEIXEIRA FERREIRA

Annexes :

1. Interpellation de M. Victor Braune pour l'étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi des prestations financières pour les jeunes (art. 31 et 31a LASV)
2. Interpellation de Mme Marion Wahlen intitulé « CMS (centres médicaux sociaux) et soins à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux »
3. Interpellation de M. Michel Girardet intitulée « Comment lutter contre l'antispécisme radical ? »

Postulat transformé spontanément en interpellation par M. Victor Braune lors de la séance du Conseil communal du 21 juin 2018

Gland, le 21 juin 2018

Postulat pour l'étude sur la mise en application et le suivi par le Centre social régional (CSR) du district de l'octroi des prestations financières pour les jeunes (art. 31 et 31a LASV)

Le décrochage scolaire et la difficulté pour les 18-25 ans d'entrer dans des mesures d'insertion sociale qui mènent à la formation, ont conduit le Conseil d'État et le Grand conseil à compléter la LASV (Loi sur l'action sociale vaudoise). L'article 31a précise les conditions pour parer à ce problème préoccupant et les communes regroupées par région sont chargées de son exécution.

Ainsi, l'Association Régionale pour l'Action Sociale du district de Nyon (ARAS Nyon) chapeaute un CSR dont la mission est notamment de recevoir et de guider les jeunes pour favoriser leur insertion dans le monde du travail - donc de quitter la précarité du revenu d'insertion (RI).

Le CSR collabore avec des fondations ou associations qui prennent le jeune demandeur en charge et lui permettent d'entrer en formation pour trouver un emploi.

L'ARAS est une structure qui est dirigée par des représentants des communes, lesquelles assurent une part importante de son financement.

Le département de la santé et de l'action sociale (DSAS) subventionne, après les avoir validées, les mesures d'insertion sociale prodiguées par des associations/fondations. C'est le cas dans la région de Nyon.

Or, il semble que le CSR de Nyon n'envoie que peu de jeunes bénéficier de ces mesures. Le présent postulat demande une étude afin de connaître les mesures mises en place suite à la révision de la LASV et d'en analyser le suivi et les résultats.

Le postulat invite la Municipalité à examiner les points suivants :

- Suite à la révision de la LASV, énumération des dispositions que le CSR a prises pour implémenter les nouvelles règles légales
- Mesures prises pour informer, former et accompagner le personnel en charge de cette catégorie de jeunes
- Impact sur la charge de travail (nombre de cas suivis par collaborateur) et taux de rotation du personnel durant les 3 dernières années
- Nombre de jeunes recensés pouvant entrer dans la catégorie définie par la LASV versus le nombre de jeunes bénéficiant du RI
- Suivi des jeunes entrés dans ces mesures en collaboration avec les associations – fondations
- Fréquence des contacts avec les associations – fondations offrant de telles mesures.

La politique d'insertion des jeunes constitue une préoccupation majeure de la société. Tant le RI que le chômage ne sont des perspectives souhaitables, ni des projets de vie. Tout doit être entrepris pour les inciter à s'insérer dans la société et à se former. C'est dans cet esprit que le présent postulat est formulé et invite le Conseil à le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Un postulat similaire est déposé à Nyon et Rolle.



Victor Braune

Pour le PLR

Postulat transformé spontanément en interpellation par Mme Marion Wahlen lors de la séance du Conseil communal du 21 juin 2018

Gland le 21 juin 2018

Postulat CMS (centre médicaux-sociaux) et soins à domicile dans les communes : un bilan pour mieux comprendre les enjeux.

La loi sur les réseaux de santé n'a pas vu le jour en 2017, les différents acteurs n'ayant pas trouvé un terrain d'entente. Bien que l'objectif de réforme soit partagé par tous, les méthodes et les moyens de mise en œuvre sont encore à trouver. Le Service de la Santé Public est revenu sur le sujet par le biais du « Processus de réponse à l'urgence ». Il a mandaté par région un répondant et la Fondation La Côte a été choisie pour représenter notre région.

En parallèle, le travail au quotidien est effectué par du personnel qui doit répondre aux besoins des patients tous les jours, toute l'année et ceci de façon adéquate. Son travail s'inscrit dans un contexte de complexification toujours plus important de l'état de santé de notre population, notamment en raison du vieillissement de celle-ci.

En l'état avant de réformer, il faut connaître les avantages et les inconvénients du système actuel ce postulat est déposé dans ce but sans compter que la commune participe également au financement de l'AVASAD par le biais de la facture sociale.

Le bilan permettra de faire mieux émerger les forces et faiblesse de l'organisation du CMS de la commune afin de donner aux autorités politiques les éléments nécessaires pour décider et conduire la suite de la réforme dans l'intérêt premier de la population.

Le présent postulat invite la Municipalité à transmettre un bilan des activités du CMS de la commune avec notamment l'examen des points suivants :

- Statistiques du personnel par domaine de compétence ces trois dernières années
- Statistiques du taux et causes de tournus du personnel sur les trois dernières années
- Impact de l'outil RAI sur l'organisation structurelle et fonctionnel du CMS (évolution des ETP – Équivalents Plein Temps - dédiés)
- Statistiques de l'évolution du taux de support du CMS des trois années avant et après l'outil RAI
- Processus de formation et d'accompagnement du personnel
- Coordination des informations pour une meilleure transversalité entre les différents acteurs (notamment les autres CMS de la région et les hôpitaux)
- Présentation de la coopération entre le CMS et les autres acteurs-structures qui permettent une complémentarité dans les prises en charge (ex. OSAD-organisation de soins à domicile) et les conditions de cette coopération

Le postulat invite le Conseil à renvoyer l'initiative en Municipalité pour étude et rapport.

Un postulat similaire est déposé à Nyon et Rolle.

Marion WAHLEN
Pour le groupe PLR

Gland, le 21 juin 2018

Interpellation : comment lutter contre l'antispécisme radical ?

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Cette interpellation est déposée au nom du groupe PLR.

Dernièrement de nombreuses actions antispécistes ont été menées dans notre région telles que l'occupation de l'abattoir de Vich, de la chaussée à Aubonne ou particulièrement violente lors du caillassage des vitrines nyonnaises dans la nuit du 10 au 11 juin dernier.

Les membres de ce mouvement prônent ouvertement la désobéissance civile et certains d'entre eux n'hésitent pas à passer à l'acte au détriment des artisans, commerçants ou des personnes se rendant à leur travail.

Tant à Vich qu'à Aubonne les Autorités ont donné l'impression d'un laxisme inquiétant laissant les manifestants occuper un lieu privé et une route pendant plusieurs heures. Voilà de quoi conforter lesdits manifestants d'entreprendre de nouvelles actions.

Le caillassage des vitrines nyonnaises démontre clairement que l'on assiste à une escalade de la violence.

Il est urgent de réagir afin d'éviter un drame et anticiper d'éventuelles actions dans notre commune, au marché de Gland par exemple.

Dès lors nous souhaiterions savoir si la Municipalité a pris des dispositions à cet effet notamment :

- Des dispositions ont-elles été appliquées pour protéger le marché de Gland et les commerçants ?
- Des recherches en collaboration avec les autres communes ont-elles été effectuées pour identifier les auteurs des actions précitées ?
- Plus globalement, quelles mesures la Municipalité a-t-elle prises à ce jour ?

Le prochain conseil communal étant dans plus de deux mois et considérant la fréquence toujours plus rapprochée de ces évènements, nous souhaitons si possible que la Municipalité renseigne le conseil communal ce soir même, quitte à revenir ultérieurement avec des explications plus complètes.

Au nom du PLR,
Michel Girardet, chef de groupe